

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 30 septembre 2024 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 4 septembre 2024. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 23 septembre 2024.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier ZENG, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Lucie SOLEM à Mme Joséphine LANFRANCHI
- M. Luc LEBON à Mme Rosalie LAMIN
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- Mme Florence MARSCHAL à M. Jean-Pierre CORSIA
- M. Alexandre VISCONTINI à Mme Joëlle MOREL
- *à partir de la délibération 2024 DAC 441* - M. Adrien TIBERTI à M. Sofiane KADDOUR-BEY

Excusés

- M. Jean-François MARTINS
- Mme Emma RAFOWICZ
- Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND
- M. Guillaume POITOUX

Secrétaire de séance : Mme Joséphine LANFRANCHI

Ordre du jour de la séance :

I / Hommages à Mme Hélène ALESANDRINI, M. Louis AUMONT, Mme Geneviève GAZEAU et Mme Claire MORI

II / Désignation du secrétariat de séance
11202416 Désignation du secrétariat de séance

III / Adoption de procès-verbaux de séance
11202417 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024
11202418 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

IV / Communication sur la rentrée scolaire et périscolaire 2024

V / Inventaire des équipements de proximité 2025
2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025
11202419 Inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour l'année 2025

VI / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires

2024 DDCT 134 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025
2024 DDCT 135 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025
2024 DDCT 62 Subventions (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils Citoyens
2024 DDCT 154 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171.000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens
2024 DDCT 155 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) à 7 associations

Espaces Verts et Environnement

2024 DEVE 71 Subventions (12.000 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité
2024 DEVE 74 Subventions d'investissement (893.047,98 euros) et de fonctionnement (1.980 euros) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027

Affaires Scolaires

2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626.720 euros), subventions d'équipement (258.760 euros) et subventions pour travaux (191.858 euros)
2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8.699.901 euros)

2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2.708.721 euros)

2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1.399.395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DASCO 88 Conventions et subventions associées (24.914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin

Familles et Petite Enfance

2024 DFPE 78 Subventions (1.395.004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux

2024 DFPE 88 Subvention (1.342.656 euros) et avenant n°4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 96 Subvention (2.605.436 euros), avenant n°1 et avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 98 Subvention (45.571 euros) et avenant n°4 avec l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective (11e)

Santé Publique

2024 DSP 26 Dotations (1.972.559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif

2024 DSP 61 Subventions (244.814 euros) et conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'

Solidarités

2024 DSOL 127 Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE pour l'aménagement de 4 appartements de transition pour des Parisien.ne.s en situation de handicap psychique

2024 DSOL 119 Subventions (44.050 euros) à 5 associations, et conventions avec 3 d'entre elles, œuvrant en faveur des seniors parisiens

2024 DSOL 136 Subventions (420.682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

Logement et Habitat

2024 DLH 186 Réalisation au 92 rue de la Fontaine au Roi (11e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (396.858 euros)

Attractivité et Emploi

2024 DAE 1 Subventions (745.000 euros), conventions avec 13 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2024 DAE 9 Budget Participatif parisien – Conventions, avenants et subventions (898.000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projets "Cap sur l'Economie Circulaire"

2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

Secrétariat Général de la Ville de Paris

2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

Affaires Culturelles

2024 DAC 51 Avenants à conventions d'équipement avec l'EPCC Maison des Métallos (11e)

2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

2024 DAC 467 Subventions d'équipement (23.500 euros) destinées à des associations de pratique amateur

2024 DAC 436 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymonde et Robert Auribault au 125 boulevard de Charonne (11e)

2024 DAC 441 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hubertine Auclert au 151 rue de la Roquette (11e)

Voirie et Déplacements

2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustements

VII / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202427 Vœu relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires [groupe Paris 11 en Commun]

V11202428 Vœu relatif à l'affichage sauvage dans le 11e arrondissement [groupe Changer Paris]

V11202429 Vœu relatif à l'espace d'escalade place Jean Ferrat [groupe Changer Paris]

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

11202416 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Chers collègues, j'ouvre cette séance du Conseil d'arrondissement. Je tiens à saluer le public présent avec nous aujourd'hui. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je propose que Joséphine LANFRANCHI soit secrétaire de séance. Je ne vois pas d'objection. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Hommages à Mme Hélène ALESANDRINI, M. Louis AUMONT, Mme Geneviève GAZEAU et Mme Claire MORI

M. le Maire : « Nous avons malheureusement appris le décès de plusieurs personnalités de notre arrondissement et nous allons commencer ce Conseil par l'hommage qui leur est dû.

Je voudrais commencer avec un hommage à Hélène ALESANDRINI, ancienne élue de notre Conseil du 11^e arrondissement et ancienne Conseillère de Paris. Nous avons appris avec tristesse son décès le 8 juillet dernier. Je salue Jean-François et Pascale, son fils et sa fille qui sont présents parmi nous aujourd'hui, et j'associe les petits-enfants et toute la famille à nos pensées.

Née en 1932, Hélène ALESANDRINI était une Parisienne aux racines tourangelles. Fille et petite-fille de boulangers installés dans le 15^e arrondissement, sa famille était originaire de Loches. C'est d'ailleurs dans cette petite ville, située en zone libre à 200 mètres de la ligne de démarcation, qu'elle trouva refuge pendant la guerre et l'occupation.

De ces années de jeunesse passées là-bas, Hélène en tira une connaissance inépuisable de la nature, de la faune comme de la flore, un amour qui ne la quitta jamais.

Revenue à Paris, elle poursuit ses études et s'inscrit en droit où elle fait la rencontre de Pierre, son futur mari. Elle vit ses premiers engagements militants, notamment en faveur de l'indépendance de l'Algérie.

En 1967, elle s'installe avec sa famille – Jean-François et Pascale – dans le 11^e arrondissement. Militante toujours, elle devient représentante de la FCPE - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves : d'abord pour son quartier, puis pour Paris et enfin, pour l'Île-de-France. Elle entre aussi au MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, ainsi qu'au Parti Socialiste.

En 1977, elle est élue, sur la liste « Union de la Gauche », conseillère du 11^e arrondissement. Deux ans plus tard, elle devient, à la suite de la démission de Thérèse ETNER, Conseillère de Paris.

Hélène ALESANDRINI était une élue de terrain, proche des habitantes et des habitants de notre arrondissement. Elle était toujours prompte à les aider, à soutenir les associations, à épauler les écoles ou à se battre pour des projets. Elle s'est notamment beaucoup mobilisée pour la construction du centre sportif de la Cour des Lions, qu'elle appelait affectueusement, avec la satisfaction de la bataille remportée, « ma piscine ».

À la fin de son mandat, elle suit Jack LANG au Ministère de la Culture où elle travaille à la direction des arts vivants, jusqu'à sa retraite. Elle n'en oublia pas pour autant son engagement pour plus d'égalité, de justice et solidarité, notamment en faveur des réfugiés et des plus fragiles.

Militante du « care » avant l'heure, Hélène ALESANDRINI était une personne aussi humble que discrète. J'en veux pour preuve cette anecdote que m'a rapportée son fils Jean-François. Pour son action, la République avait décoré Hélène : elle avait reçu les Palmes Académiques, elle avait été nommée Chevalière de l'Ordre National du Mérite en 1982, et en 1988, des Arts et des Lettres. Ces honneurs mérités, elle ne s'en est jamais vantée et ses enfants ne les ont découverts qu'à la suite de son décès.

Hélène avait deux enfants, Pascale et Jean-François, 4 petits-enfants et autant d'arrière-petits-enfants. Je prononce cet hommage aux côtés de Patrick BLOCHE qui l'a bien connue. À eux, à ses amis et ses proches, je tiens à adresser au nom des élus du 11^e arrondissement nos sincères condoléances. Je vous invite à observer une minute de silence.

Merci. Je donne la parole à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci. Je m'associe évidemment à vos propos, M. le Maire, parce que vous avez parfaitement décrit qui était Hélène ALESANDRINI et la chance que nous avons eue, pour un certain nombre, de la connaître et de partager avec elle beaucoup de beaux combats. C'était une personnalité extrêmement empathique, avec une extraordinaire générosité. On dit souvent qu'elle avait une gentillesse spontanée. Cela se résumait par un sourire permanent qui illuminait son visage, et elle nous illuminait par la même.

Elle avait des convictions fortes que nous étions un certain nombre à partager. Comme vous l'avez rappelé, elle a été Conseillère de Paris et de cet arrondissement. Elle était à l'époque, comme nous, dans l'opposition. Elle avait une grande disponibilité à l'égard des citoyennes et des citoyens. Elle tenait une permanence d'élue – comme on en tenait dans le temps – dans un salon situé du côté de l'aile Voltaire du bâtiment, au deuxième étage. Elle avait beaucoup de disponibilité pour aider les personnes qui avaient besoin d'elle, soit parce qu'elles avaient des problèmes de revenus et étaient dans une situation précaire, soit parce qu'elles avaient besoin d'un logement ou autre. Elle a été également présente au Conseil de Paris, puis elle a suivi Jack LANG au Ministère de la Culture.

À titre personnel, j'ai gardé le contact avec elle jusqu'au bout. Je vous remercie, M. le maire, d'avoir organisé cet hommage devant notre Conseil d'arrondissement. Nous lui rendrons hommage en Conseil de Paris le mercredi 9 octobre pour tout simplement dire à Hélène tout ce que nous lui devons. Lors de ces hommages, nous lui rendrons bien peu de tout ce qu'elle nous a donné, de tout ce qu'elle nous a apporté. C'est une manière de lui dire merci. »

M. le Maire : « Merci cher Patrick. Chers collègues, c'est aussi avec une vive émotion que nous avons appris le décès de Louis AUMONT, survenu le mercredi 18 septembre. Je salue sa femme Klara et, à travers elle, toute sa famille. Comme la plupart des élus présents autour de cette table,

nous étions assez admiratifs des engagements de Louis, c'était un vrai militant. Certains d'entre nous étaient d'ailleurs présents à ses obsèques, mercredi dernier, à la Coupole du Père Lachaise.

Après un CAP modelleur, Louis AUMONT avait commencé à travailler à Dieppe à la fonderie Vendevre, qui fabriquait des tracteurs. Il décide de venir à Paris pour suivre les cours du soir de l'École Supérieure de Fonderie. Il pensait que son passage dans notre ville, qui est devenue la sienne, ne serait que temporaire, il ne pensait pas y rester. Mais cela, c'était avant de rencontrer Klara, qui deviendra son épouse.

Son travail dans un milieu ouvrier, les cours qu'il donnait dans un lycée professionnel, ses rencontres, tout cela motiva son engagement. Il était notamment très mobilisé au sein du conseil de quartier République/Ambroise, dont je salue les membres présents ce soir. Avec celui-ci, il organisait mille choses : il s'est battu pour la gratuité des sanitaires publics, pour organiser des petites fêtes de quartier pour développer le lien social, ou des séances de cinéma en plein air, des permanences sur le marché, et une bagagerie pour les personnes sans domicile. Il s'est battu pour vaincre la solitude et l'individualisme. Louis AUMONT était aussi très engagé dans la lutte contre les mégots de cigarettes jetés partout dans l'espace public, nous l'avons déjà tous vu avec cet improbable chapeau qui permettait de faire passer efficacement son message qu'il portait sans relâche. Il voulait marquer les esprits, et par la force de ses valeurs et de ses convictions, il nous aura tous fait progresser.

Il était aussi très exigeant en matière de démocratie, de dialogue. Il concevait son engagement dans la rédaction du journal « Voltaire Lenoir » comme étant une traduction logique de ses valeurs et de ses engagements. Il disait de lui-même qu'il était fondeur et frondeur. Je trouve que c'est un très beau résumé. Avec sa disparition, notre arrondissement perd l'un de ses citoyens les plus engagés. C'était un homme charmant, nous savons combien c'était une personne gentille et généreuse. Sa porte était toujours ouverte pour les autres.

Au nom de l'ensemble des élus du 11^e arrondissement, je tiens à adresser à Klara, à sa famille, enfants, petits-enfants et arrière-petites-filles, à ses amis, à ses proches et aux conseillers de quartier, nos plus sincères condoléances. Je vous invite à observer une minute de silence.

Merci. Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Au nom des élus Ecologistes, je souhaite rendre hommage à Louis et adresser à Klara, à ses enfants et petits-enfants toutes nos condoléances. Louis nous a quittés brutalement. Nous avons échangé ensemble à la fin du Forum des associations. Ses dernières paroles ont tourné autour de l'idée de la transmission envers les générations qui nous suivront, d'assurer une continuité de nos valeurs. Et oui, Louis était toujours là, à tous les rendez-vous, attentionné aux autres, disponible pour aider à faire vivre la vie de quartier, très attaché à la vie démocratique. Les nombreux témoignages à la Coupole du Père Lachaise nous ont fait découvrir plein de facettes de Louis, plein de richesses de son parcours de vie familial, professionnel, associatif, ses engagements pour toujours plus de solidarité. Mon mari Hervé, lorsqu'il était élu, avait beaucoup apprécié le franc-parler de Louis, sa façon d'interpeller les élus, son exigence bienveillante, sa volonté que le conseil de quartier reste autonome par rapport à la vie municipale. J'ai également rencontré Louis à travers la vie associative puis en tant qu'élue aux espaces verts, autour du projet du jardin Truillot, du comité des usagers du jardin qu'il avait bien évidemment investi, et du conseil de quartier République/Saint-Ambroise et ses plénières qu'il préparait dans tous les détails : de l'ordre du jour aux prises de parole, au buffet convivial qu'il cuisinait lui-même, pour que ce moment soit convivial. Avec ses nombreux amis, il a réussi à faire vivre le journal du quartier République/Saint-Ambroise depuis la création des conseils de

quartier. Quel travail, quelle ténacité ! À travers ses articles, toujours très respectueux de l'ensemble des personnes mentionnées, ce journal restera une belle image de l'évolution de ce quartier, de sa diversité, de la diversité des personnes qui le peuplent. Il avait à cœur de tenter de montrer la diversité des points de vue en donnant la parole pour être au plus proche des habitants et des sujets qui les animent, sans être au service de qui que ce soit.

Louis, par ton exigence bienveillante, tu m'as certainement appris que la disponibilité, l'ouverture aux autres, l'honnêteté et la franchise avec les habitants sont des postures indispensables. Alors, je te dis merci. Merci Louis. »

M. le Maire : « Merci Joëlle. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voudrais rendre un hommage à Louis AUMONT en tant que co-président du groupe Paris en Commun, mais aussi en tant qu'élu référent du conseil de quartier République/Saint Ambroise.

Habitant du 11^e arrondissement depuis plus de cinquante ans, Louis AUMONT était un citoyen très engagé pour faire vivre son quartier. Il participait depuis 2006 aux activités du conseil de quartier République/Saint Ambroise, il était membre de l'équipe d'animation et de l'atelier propreté sécurité. Il s'était investi pour réaliser des diagnostics sur l'espace public, faire des propositions d'amélioration et rencontrer et échanger avec les élus et les responsables des services techniques.

Louis était passionné par la participation citoyenne. Il donnait son avis sur tous les grands et petits projets de l'arrondissement. Il apportait son expertise d'usage et de belles idées pour mieux vivre dans son quartier. Nous n'étions pas toujours d'accord et l'on s'engueulait parfois, mais toujours avec le sourire. Nous avons beaucoup de chance car, à la fin de la réunion plénière du conseil de quartier République/Saint Ambroise, nous étions invités à un magnifique et succulent buffet bien arrosé, organisé et préparé par Louis AUMONT. Ce buffet avait la réputation d'être le meilleur de tous les conseils de quartier. Louis avait compris que la convivialité permettait de tisser et de renforcer les liens sociaux.

Louis était très engagé dans la lutte pour la réduction des déchets. Il avait proposé de mettre en place une expérience pilote de collecte et de recyclage des mégots. Un vœu a été proposé et voté à la plénière du conseil de quartier et la Mairie de Paris a repris cette idée pour la proposer au vote du Budget Participatif 2024.

Louis s'est beaucoup investi dans le comité de rédaction du journal Voltaire Lenoir. Depuis 2006 et jusqu'à fin 2021, il proposait un édito avec une fibre sociale, à l'écoute des autres et de leurs projets, avec parfois de la révolte mais aussi de l'humour et de la poésie. Ainsi, dans le numéro 40 de l'hiver 2020, Louis s'adresse aux habitants du quartier pendant l'épidémie de Covid. Cette épidémie semble avoir permis à certains de prendre conscience que la consommation à outrance, le gaspillage et l'égoïsme sont à rejeter et que le vivre ensemble n'est pas une utopie. Dans son dernier édito de l'été 2021, Louis termine son édito en citant un extrait d'un poème de Claude Delloy, poète du quartier :

« Je n'irai pas jusqu'à penser
Que tout l'mond' devrait s'embrasser
Mais faisons un pas en avant
En nous regardant autrement ! »

Louis, tu étais un citoyen engagé et un humaniste. Tu t'es battu avec d'autres dans ton quartier pour vaincre les solitudes et les individualismes. Tu as agi pour le bien vivre ensemble, parfois en poussant des coups de gueule, mais avec humour et une infinie tendresse. Tu vas beaucoup nous manquer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chers collègues, nous avons également appris avec beaucoup de tristesse en juillet dernier la disparition de Geneviève GAZEAU.

Arrivée en France en 1970 après avoir passé toute son enfance en Afrique, notamment au Sénégal, Geneviève GAZEAU s'est engagée immédiatement au service des plus fragiles. Avec des équipes de maraudes, elle arpenta sans relâche les rues de Paris pour leur venir en aide. Son engagement dépassa de loin les rues de notre capitale. Elle organisa notamment des convois humanitaires en Pologne, au Liban et en Bosnie-Herzégovine. Pour son action, elle recevra d'ailleurs la médaille de Solidarnosc.

Dans le 11^e arrondissement, elle créa en 1995, avec Jacqueline MARTIN, les « P'tits Cafés » dans une salle de la paroisse Saint Ambroise, afin de permettre aux personnes à la rue de se réchauffer et de trouver un peu de réconfort. Depuis, d'autres « P'tits Cafés » ont été ouverts dans l'arrondissement, à Saint Joseph et Sainte Marguerite, et ailleurs à Paris. Geneviève GAZEAU est aussi à l'origine, en 2008, de la création de l'association Onze Mille Potes qui a ouvert une bagagerie, rue Oberkampf, pour soutenir les personnes sans domicile fixe.

Pour son action, elle avait été décorée des insignes de Chevalière de l'Ordre National du Mérite en septembre 2010.

Discrète, humble, le cœur sur la main et toujours prompte à aider, je tiens à adresser, au nom de notre Conseil d'arrondissement, nos plus sincères condoléances à sa famille, aux amis et aux proches de Geneviève GAZEAU. Je vous invite à observer une minute de silence. Je vous remercie.

Chers collègues, depuis notre dernière séance, nous avons aussi appris avec une vive émotion la disparition de Claire ROMI au début du mois de septembre.

Née à Bagneux le 5 décembre 1936 dans une famille juive originaire de Turquie, Claire ROMI, ainsi que sa mère Denise et son petit frère Maurice doivent leur salut, pendant la guerre, à la générosité et au courage d'une famille, les Corbery. Solidaires en humanité, ces Justes parmi les Nations – c'est ainsi qu'ils ont été reconnus par l'Institut Yad Vashem – les avaient cachés dans un espace creusé sous une cabane ouvrière. Pendant la guerre, son père, un temps mobilisé comme infirmier, s'engage dans la Résistance ; il ne retrouvera sa famille qu'après la libération de Paris, ce qui ne fut pas malheureusement le cas de ses grands-parents, tous morts en déportation. À la suite de l'armistice, Claire ROMI reprend ses études. Après l'obtention de son certificat, elle suit les traces de son père et devient infirmière.

Claire ROMI est surtout connue pour son engagement en faveur de la mémoire des Judéo-Espagnols, pour qui le 11^e arrondissement et notamment le quartier Popincourt ont été, à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, une terre d'accueil avant de vivre les affres de l'occupation et de Vichy. Plus de 5300 Judéo-Espagnols ont été déportés de France pendant la guerre. Parmi eux, 1134 habitaient le 11^e arrondissement.

En plus de ce travail de mémoire qu'elle menait sans relâche, notamment auprès des élèves dans les classes desquels elle allait témoigner, Claire ROMI était la présidente fondatrice de l'association Al Syete, qui luttait pour la préservation de l'ancienne synagogue du 7 rue Popincourt. D'ailleurs, j'espère que nous aurons bientôt l'occasion d'apposer la plaque que nous essayons de mettre en place depuis fort longtemps.

Pour cette militante et passeuse de mémoire, je tiens à adresser, au nom de notre Conseil, nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses amis, à ses proches et à ses camarades de combat. Je vous invite à observer une minute de silence. Je vous remercie. »

11202417 – Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024

11202418 – Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

M. le Maire : « Chers collègues, nous allons pouvoir engager l'ordre du jour de cette séance. Jean-Pierre CORSIA a reçu le pouvoir de Florence MARSHAL, Rosalie LAMIN celui de Luc LEBON, Joséphine LANFRANCHI celui de Lucie SOLEM, Joël MOREL d'Alexandre VISCONTINI, Bénédicte DAGEVILLE d'Hélène BIDARD et moi-même celui d'Anne HIDALGO.

Nous avons deux procès-verbaux à adopter, celui du 15 mai et du 18 juin dernier. Ils ont été diffusés selon les voies habituelles. Est-ce qu'il y a des demandes de correction ? Je n'en vois pas. Les deux procès-verbaux sont adoptés. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Communication sur la rentrée scolaire et périscolaire 2024

M. le Maire : « Nous sommes dans la période où nous faisons traditionnellement une communication sur la rentrée scolaire et périscolaire. Je vais passer la parole successivement à Jérôme MEYER et Christophe HARNOIS, puis à nos invités, Laurie DAHAN, cheffe de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance, et Paul LEGRAND, directeur de la Caisse des écoles du 11e. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Chers collègues, après une période estivale sportive, avec la tenue à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques, le mois de septembre est, comme chaque année, marquée par la rentrée scolaire. Aussi, ce Conseil d'arrondissement est l'occasion de revenir sur l'ensemble des actions menées par la majorité municipale pour nos écoliers et écolières répartis dans les 39 écoles primaires, les 6 collèges et les 5 lycées de l'arrondissement.

Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble des directrices et des directeurs, et plus généralement le corps enseignant, qui sont au quotidien auprès de nos enfants et leur

transmettent savoirs et valeurs. Je salue tout particulièrement la présence de Mme SPIRE, directrice de l'école maternelle Duranti. Cette rentrée avait certainement une saveur particulière pour certains professeurs, avec la découverte d'une nouvelle école et parfois même d'un nouvel arrondissement. Aussi, j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux directeurs et nouvelles directrices.

L'ensemble des projets que nous portons ne pourraient pas se faire sans l'appui et le professionnalisme des services de la Ville de Paris. Je tiens à remercier Laurie DAHAN, cheffe de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) 11/12, et Malika YENBOU, cheffe de la Section Locale d'Architecture 11/12, ainsi que leurs équipes. Enfin, je souhaitais également remercier Clément BODEUR-CRÉMIEUX, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e, Paul LEGRAND, directeur de la Caisse des Ecoles, et Gualtiero RAIMONDI COMINESI, responsable du Relais Informations Familles (RIF), pour leur travail au quotidien. Et je tiens surtout à remercier Alice DUBREUIL, collaboratrice au cabinet du Maire, chargée des affaires scolaires et qui assure l'interface avec efficacité entre tous ces acteurs.

Cette année a encore été marquée par un nombre important de fermetures de classes. Ces mesures annoncées et assumées par le gouvernement – auquel, il faut le rappeler, appartient Rachida DATI – viennent porter atteinte à l'école publique. Pour la rentrée scolaire 2024, dans le 11^e arrondissement, 9 classes ont été fermées dans le 1^{er} degré et deux divisions dans le 2nd degré. Ces mesures, prises sans concertation préalable avec les élus locaux, les enseignants et les parents d'élèves, viennent fragiliser l'école publique à laquelle nous sommes tant attachés. Elles entraînent de fait une augmentation des effectifs dans les classes, rendant plus difficile le travail des enseignantes et des enseignants et créent de fait des conditions d'apprentissages dégradées.

En ce sens, la majorité municipale s'est fortement mobilisée contre ces fermetures de classes. Avec François VAUGLIN et Patrick BLOCHE, nous étions mobilisés dans les écoles, devant le Rectorat et au Comité départemental de l'Education Nationale, pour l'école publique et pour ses valeurs. C'est grâce à notre combat aux côtés des enseignants et des parents d'élèves qui s'y sont associés que nous avons réussi à sauver plusieurs classes dans l'arrondissement, notamment dans les écoles maternelles Faidherbe, Voltaire et Saint Bernard, et dans l'école élémentaire Belleville.

Parce que l'école publique est bien plus qu'un simple lieu d'apprentissage, nous continuerons à faire de nos écoles des lieux essentiels de notre République. Elle est le creuset de notre société, le berceau de nos valeurs républicaines. C'est là que nos enfants apprennent non seulement les savoirs académiques, mais aussi les principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre nation. L'école publique est un espace de mixité sociale et culturelle. Elle accueille tous les enfants, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou leurs conditions sociales. Elle est le lieu où se forge l'unité nationale, où chacun et chacune apprend à vivre ensemble, à respecter l'autre et à construire un avenir commun.

L'école publique est également un vecteur d'égalité des chances. Elle offre à tous les enfants les mêmes opportunités d'apprendre, de se développer et de réussir. Elle est le tremplin vers l'émancipation individuelle et collective. Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher de rappeler une citation de Jean Macé, pédagogue, sénateur de la III^e République, fondateur de la Ligue de l'enseignement, et dont une rue du 11^e arrondissement porte son nom : « *République et instruction, cela va ensemble, l'un portant l'autre. Faire penser ceux qui ne pensent pas, faire agir ceux qui n'agissent pas, faire des hommes et des citoyens* ».

Pour toutes ces raisons, il est de notre devoir de faire de l'école un sanctuaire et de lui accorder les moyens financiers et humains dont elle a tant besoin. Ainsi, en cette rentrée, l'ensemble des

élèves parisiens de CP des écoles publiques se sont vus remettre un kit de fournitures scolaires gratuites incluant crayons, stylos, feutres, ciseaux, ardoise, règle, colle et gomme. Son contenu a été conçu avec la communauté éducative et pensé pour être le plus durable possible. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, avec son Premier Adjoint en charge de l'éducation, Patrick BLOCHE, ont souhaité ainsi répondre à une préoccupation très concrète des familles, en les déchargeant du poids, tant financier que psychologique, de ces achats essentiels. Cette démarche s'inscrit dans l'horizon d'une gratuité réelle de l'école publique.

Et si la Ville de Paris ne peut pas décider des ouvertures et des fermetures de classes, comme nous venons de le voir, elle veille cependant à ce que nos écoles soient entretenues et rénovées. Entretien et améliorer le bâti de nos 44 établissements scolaires gérés par la Ville de Paris pour répondre aux défis de notre époque est un challenge de tous les jours que nous relevons chaque année grâce à une programmation des travaux ambitieuse et des moyens financiers en hausse depuis le début de la mandature. J'en profite pour remercier Patrick BLOCHE pour le soutien financier de la Ville de Paris qui complète les investissements de la Mairie du 11^e arrondissement.

Pendant que Paris vivait grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques une parenthèse enchantée et festive – je tiens à saluer l'engagement visionnaire de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour avoir organisé avec succès ces Jeux –, les services de la Ville œuvraient à la réalisation des travaux et des opérations programmées dans les écoles, tout en assurant une offre d'accueil dans les centres de loisirs suffisante.

Conformément aux objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir de réaliser chaque année deux nouvelles cours oasis, les écoles maternelles et élémentaires Godefroy Cavaignac, Présentation et Belleville ont vu leur cour transformée en cour oasis cet été. Ces projets, financés grâce au Budget Participatif, bénéficient aux enfants en leur proposant des espaces modernisés, débitumés, rafraîchis, non-genrés et végétalisés. Après plusieurs mois de travaux, la cour de l'école maternelle Bullourde a également été finalisée et fait aujourd'hui partie de nos 14 cours oasis, dont 11 réalisées dans cette mandature. L'été prochain, les cours des écoles maternelle Beslay et élémentaire Froment bénéficieront de ces aménagements après une phase de concertation entre les différentes parties prenantes des écoles : élèves, enseignants, personnels et parents d'élèves.

Au-delà des opérations de modernisation des menuiseries, de rénovation des sanitaires ou de remise en peinture menées dans plusieurs écoles, nous avons concentré beaucoup de nos moyens humains et financiers sur l'ensemble scolaire Belleville-Présentation. Situés dans un quartier emblématique du 11^e arrondissement, les écoles maternelle Présentation et élémentaire Belleville, identifiées en Quartier Prioritaire de la Ville, accueillent des familles aux origines sociales diverses et parfois dans des situations précaires. Aussi, M. le Maire et moi-même avons souhaité donner une priorité sur ces établissements afin que ces enfants puissent bénéficier d'un cadre d'apprentissage agréable, bienveillant et accessibles à toutes et à tous. Nous y avons réalisé cet été une cour oasis et installé deux ascenseurs pour rendre le groupe scolaire accessible et favoriser l'inclusion.

Enfin, et parce que le bâtiment est ancien, nous avons démarré cet été des travaux de ravalement de la façade et de reprise de la toiture qui s'étendront sur plusieurs étés. Dans cette optique, je me suis rendu sur site cet été pour suivre l'avancée des travaux et je dois saluer le professionnalisme des services de la Ville. À Belleville, nous investissons pour nos élèves plus de 2,6 millions d'euros et nous sommes fiers d'y mener une politique de Gauche.

Enfin, et pour faire face au changement climatique, un projet ambitieux est actuellement mené au sein de l'école maternelle du 4 cité Souzy afin d'améliorer la performance énergétique du

bâtiment. Cette opération de rénovation thermique du bâtiment se déroulera sur plusieurs années et est estimée à plus de 3 millions d'euros. Elle permettra à terme d'améliorer considérablement la performance énergétique de l'école.

Au regard de l'ensemble des opérations évoquées et de notre investissement, soyez toutes et tous assurés de l'attention que nous portons avec M. le Maire, cher François VAUGLIN, pour garantir le bon fonctionnement de nos écoles et la réussite éducative des enfants.

Je voudrais terminer cette intervention en mettant en lumière l'ensemble des actions portées par la majorité municipale en faveur de l'alimentation durable dans nos cantines scolaires. Malgré une inflation sur les denrées alimentaires que nous connaissons tous, la Ville de Paris a fait le choix de maintenir, encore une fois cette année, le même prix pour les repas servis dans les cantines scolaires. Cette action témoigne de notre engagement pour que chacun et chacune puisse bénéficier d'une alimentation suffisante et de qualité, le prix d'un repas allant de 13 centimes à 7 euros en fonction du quotient familial.

À l'initiative de notre collègue Grégory MOREAU, le 11^e arrondissement a mis en place depuis maintenant plus d'un an et demi, une alternative végétarienne quotidienne proposée dans les écoles bénéficiant d'une cuisine sur place. Grâce à la mobilisation des équipes de la Caisse des Ecoles, cette expérimentation est étendue à l'ensemble des établissements scolaires depuis cette rentrée scolaire et nous en sommes très fiers. Vous le voyez, nous travaillons à l'amélioration constante des menus servis dans nos écoles en respectant assurément la préservation de l'environnement et des générations futures. Et pour déjeuner régulièrement dans nos cantines, je ne peux que vous le confirmer.

La Caisse des écoles continue par ailleurs d'augmenter chaque année sa part de produits alimentaires durables, issus des circuits-courts et de l'agriculture biologique. À titre d'illustration, depuis le 1^{er} janvier 2024, ce sont plus de 55% de produits issus de l'agriculture biologique qui sont servis dans les assiettes de nos enfants, et en intégrant les produits en circuit court, en pêche durable et label rouge, nous atteignons plus de 70% d'alimentation durable.

Avant de laisser la parole à Christophe HARNOIS sur le périscolaire, je souhaite conclure cette intervention en insistant sur le devoir que nous avons, et encore plus à l'heure actuelle avec le retour d'un gouvernement conservateur, de veiller à ce que notre école publique et républicaine soit protégée, et qu'elle continue d'accueillir sans conditions les enfants présents dans le 11^e arrondissement. Et je conclus par un propos sur l'école du républicain Jules Simon, qui a été Président du Conseil au début de la III^e République jusqu'à la dissolution de la Chambre par le Président de la République, le maréchal Mac Mahon, une dissolution à l'origine d'une crise politique et institutionnelle, qui n'est pas sans rappeler les événements que nous avons connu cet été : « *L'instruction est un droit (...). C'est la seule richesse qu'on puisse répandre sans que ceux qui la répandent s'appauvrissent* ». »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Jérôme MEYER. Je passe la parole à Christophe HARNOIS. »

M. HARNOIS : « Merci beaucoup Jérôme. M. le Maire, cher François, M. le Premier Adjoint à la Maire de Paris, cher Patrick, chers collègues, la période estivale a été marquée par la tenue en France, et principalement à Paris, des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement a animé notre pays et apporté joie et fraternité. Ces Jeux se devaient d'être une grande fête populaire accessible à toutes et à tous, en offrant la possibilité au plus grand nombre d'y participer, et je

crois que nous pouvons dire que le défi a été relevé. Je tiens à remercier tout particulièrement Anne HIDALGO, Maire de Paris, qui a porté ces Jeux et leur a donné une direction et une impulsion saluées par toutes et tous. Et c'est tout naturellement que les petits Parisiens et Parisiennes inscrits dans les centres de loisirs ouverts par Ville ont aussi bénéficié de places pour assister à des épreuves sportives pendant ces Jeux. Dans le 11^e arrondissement, 119 enfants ont eu la chance de découvrir des épreuves de rugby fauteuil, de volley, de tennis de table ou encore d'athlétisme.

À cette occasion, le parvis de la Mairie et ses salles se sont transformés en un véritable lieu d'accueil et de festivités, avec chaque jour et pendant toute la durée des Jeux, une riche programmation sportive et culturelle proposées aux habitants de l'arrondissement. Merci M. le Maire, merci cher François d'avoir permis à tant d'associations du 11^e arrondissement d'être présentes et d'avoir proposé ces activités. 320 enfants inscrits dans les centres de loisirs ont ainsi pu bénéficier des activités organisées par la Mairie. Ce sont d'ailleurs en moyenne 1180 enfants qui ont été accueillis par jour dans les centres de loisirs du 11^e sur le mois de juillet et 667 enfants en moyenne pour le mois d'août. Ces Jeux Olympiques et Paralympiques ne se sont pas résumés à ces six semaines estivales, mais ont été l'objet d'une véritable appropriation en amont par les équipes d'animation du périscolaire et des enfants au cours de l'année passée, matérialisée par la réalisation de travaux artistiques de peinture, de sculpture sur l'histoire des Jeux, sur des sportives et sportifs, ou encore par l'organisation de tournois sportifs.

Les valeurs véhiculées par ces Jeux entrent en résonnance avec celles transmises au quotidien par nos animateurs et animatrices des temps périscolaires, à savoir : la fraternité, les bienfaits du sport, le dépassement de soi, le respect, l'amitié, et je pense bien évidemment à l'inclusion, au changement de regard indispensable sur les handicaps visibles et invisibles, et à la lutte contre toutes les discriminations. Nous retrouvons aussi ces valeurs au travers de notre Projet Educatif de Territoire, adopté pour la période 2021-2026 et qui constitue notre feuille de route, notre schéma directeur pour garantir aux familles parisiennes un service municipal de qualité et une offre diversifiée. Ce PEDT est le fruit d'un travail collaboratif avec ma collègue Bénédicte DAGEVILLE, que je souhaite aussi remercier, et la Ville de Paris, la Préfecture, l'Education nationale et la CAF de Paris pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif riche, cohérent et de qualité. Je pense à l'amélioration de la communication avec les familles, aux passerelles facilitées entre crèches et écoles maternelles, et bien sûr entre écoles maternelles et élémentaires, et à l'apprentissage du vélo.

Chaque année est l'occasion de mettre en place de nouvelles actions, d'en développer et d'en renforcer d'autres autour de thématiques phares : la culture, l'environnement, la solidarité ou l'inclusion. Nous retrouvons ces thématiques au travers des ateliers menés par les associations sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets « Temps d'Activités Périscolaires ». Cette année, ce sont 11 associations qui ont été retenues pour animer 12 ateliers dans nos écoles du 11^e arrondissement.

Si toutes ces actions sont possibles, c'est grâce au travail mené par les services de la Ville que je veux ici saluer. Je pense bien évidemment à ceux et celles qui sont présents sur le terrain au quotidien : les Responsables Educatifs Ville (REV), les animatrices et les animateurs, les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) et les agents techniques des écoles (ATE), les gardiens et les gardiennes des écoles. Et aussi aux services qui coordonnent la vie périscolaire dans les écoles : la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), notre partenaire privilégié la CASPE 11/12 – représentée ce soir par sa cheffe Laurie DAHAN – et ses équipes (son adjointe Caroline BERCY, Sarah KENNANI, cheffe du pôle Affaires Scolaires), et les coordonnateurs territoriaux de l'action éducative. Bien évidemment, je souhaite également saluer les agents de restauration de

la Caisse des Ecoles – qui régale l'appétit des enfants tout au long de l'année, y compris dans nos centres de loisirs ouverts l'été – et plus particulièrement son directeur, Paul LEGRAND.

L'offre parisienne proposée aux familles sur les temps périscolaires est indéniablement riche, et les moyens accordés par la Ville sont considérables. Ils témoignent de la volonté de la majorité municipale de faire de ces temps périscolaires des réels moments de transmission, d'apprentissage, et en totale complémentarité avec les temps scolaires. C'est le sens, cher Jérôme, du courrier que nous transmettons aux directrices et directeurs d'école chaque année, pour les inviter à partager à l'occasion de la journée de pré-rentrée un temps commun entre directrices/directeurs, enseignantes/enseignants et les REV. Je souhaite remercier à nouveau très chaleureusement Anne HIDALGO, Maire de Paris, et Patrick BLOCHE, Premier Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation, de la petite enfance, des familles, des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, pour l'ensemble des moyens financiers et humains qui sont octroyés chaque année au périscolaire.

Cette année a été marquée par plusieurs mouvements sociaux du secteur de l'animation. La Ville de Paris s'est montrée ambitieuse et ses réponses ont été à la hauteur des demandes exprimées. Je sais, cher Patrick que nous continuerons nos efforts pour renforcer encore plus la professionnalisation des équipes, en leur proposant notamment de nouvelles formations et en améliorant leurs conditions de travail.

L'année scolaire 2024-2025 sera l'occasion, à l'image des années précédentes, de porter de nouveaux projets pour accentuer encore plus nos efforts sur le périscolaire et sa mise en valeur, et en veillant à avoir une réelle complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires. Une troisième édition de la Fête du périscolaire sera organisée en mai prochain, les deux premières éditions ayant rencontrées un vif succès auprès des familles. Cette manifestation permet réellement de mettre en lumière le travail mené dans les écoles par les REV et leurs équipes à travers l'exposition des travaux réalisés par les enfants et les animations sur scène. Et nous reconduirons un temps de travail avec l'ensemble des REV du 11^e lors d'un séminaire.

Pour conclure, je veux saluer une nouvelle fois le travail mené par les équipes de la CASPE et remercier Alice DUBREUIL pour sa disponibilité et son engagement sur les dossiers qu'on partage. Et je peux vous assurer qu'en tant qu'élus, je suis pleinement mobilisé pour que nos enfants puissent grandir et s'épanouir dans un environnement bienveillant et accueillant, tout en restant disponible et à l'écoute de toutes les familles. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chers collègues pour vos présentations qui dressent un panorama complet de nos actions dans le domaine scolaire et périscolaire, l'Education Nationale et la Ville de Paris étant chacun dans son couloir de responsabilité, mais rien de tout cela ne serait possible sans les services qui sont engagés sur ce travail. Je passe la parole à Laurie DAHAN et Paul LEGRAND. »

Mme DAHAN : « Merci M. le Maire. Merci Messieurs les élus pour vos mots que je me permettrai de partager avec les équipes de la circonscription. La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Dès la mi-août, les équipes se sont activement mobilisées sur la préparation de ce grand jour, en remettant en état les locaux après la livraison des travaux qui pouvaient avoir lieu jusque dans les derniers jours, ou en procédant aux dernières affectations ou derniers remplacements. Par la suite, elles ont continué à lever toutes les difficultés qu'on pouvait rencontrer encore sur le terrain, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire. Et

comme l'a précisé M. HARNOIS, la rentrée scolaire a été aussi l'occasion pour les enfants de pouvoir assister à des épreuves des Jeux Paralympiques, ce qui les a véritablement réjouis. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Paul LEGRAND pour les cantines. »

M. LEGRAND : « Merci M. le Maire. Merci Mmes et MM. les élus. Pour faire un bilan de la rentrée au niveau de la Caisse des Ecoles, tout s'est bien passé. L'actualité de la Caisse des écoles, comme l'a rappelé M. MEYER, c'était l'alternative végétarienne quotidienne qui a été développée dans l'ensemble des cantines de l'arrondissement, incluant les cuisines sur place et l'ensemble des satellites en liaison froide.

Des travaux ont été menés cet été. Rappelons que la Caisse des Ecoles a investi près de 160.000 euros dans les travaux des écoles, notamment à destination des offices qui sont requalifiés entièrement les uns après les autres, donc dans plusieurs écoles du 11^e arrondissement.

Notre actualité de la rentrée est le lancement la semaine prochaine d'un nouveau site internet qui remplacera le site actuel. Vous pourrez y consulter notamment les menus, les actualités de la Caisse des Ecoles et des informations sur l'alimentation durable, le Plan Alimentation Durable et les objectifs que nous mettons en œuvre pour le suivre jusqu'en 2027. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il une demande de parole ? Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Merci pour vos communications et merci aux agents et personnels qui travaillent à l'amélioration de l'enseignement à Paris et auprès des enfants pour améliorer leur vie scolaire.

Comme chaque année, faire ces communications autour de la rentrée scolaire est un moment important. Mais l'enseignement n'est pas seulement important à la rentrée, c'est important toute l'année. C'est la raison pour laquelle les Ecologistes du 11^e proposent que nous fassions une communication sur l'éducation lors de tous les conseils d'arrondissement. Chaque mois, suivre l'évolution de l'état de l'enseignement serait l'occasion d'aborder méthodiquement tous les sujets et de montrer à nos concitoyens que nous prenons tous ensemble ce sujet à bras-le-corps. Parmi les sujets, il y a :

- la fermeture des classes annoncées bien en amont,
- les conséquences de l'augmentation des élèves (22 élèves en moyenne par classe contre 19,3 en Europe),
- la situation des élèves en situation de handicap et le nombre en diminution des accompagnants,
- un suivi de l'augmentation des moyens alloués à l'école privée,
- le suivi des analyses concernant le tri social des élèves qui commence de plus en plus tôt, même dans les maternelles,
- la situation des collégiens et des lycéens,
- la dégradation des conditions de vie des lycéens dans l'enseignement technique,
- les conditions de travail pour les enseignants et le personnel,
- un état sur les cantines scolaires.

La mission de l'école publique est de permettre à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, de bénéficier d'une éducation de qualité, leur permettant de construire leur vie et de s'émanciper. Nos enfants sont notre avenir. Oui, on a lutté contre la fermeture des classes. Il était annoncé en mars 2024 la suppression de 125 postes d'enseignants dans le primaire et 128 postes dans le secondaire. Tout cela s'ajoute aux 342 postes supprimés en 2023. Aujourd'hui, le nombre

de classes fermées dans le 11^e arrondissement est de 9, plus deux divisions dans le second degré, c'est encore trop. Je me rappelle de la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et des commerçants du quartier pour s'opposer à la fermeture de l'école Faidherbe il y a quelques mois, et l'école est restée ouverte.

Nous sommes attachés à cette ambition pour l'école publique. Les Ecologistes demandent à connaître plus précisément les moyens alloués à l'école privée à Paris. En effet, si le nombre d'enfants scolarisés à Paris diminue depuis trois ans, la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé est stable. Selon les projections, le choix de faire porter au public seul les suppressions de postes conduirait d'ici huit ans à une majorité d'élèves scolarisés en sixième dans le privé à Paris. Ce serait un vrai bouleversement et je pense que nous ne pouvons pas laisser faire. La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) s'inquiète aussi de l'emprise croissante du secteur privé sur le système éducatif à Paris. Face à l'opacité, elle a saisi la Cour des Comptes. Cette initiative d'une campagne de participation citoyenne a lieu cette semaine et nous aurons les résultats dans les prochaines semaines. Pour une justice éducative, pour une école de qualité équitable, nous relayerons volontiers et avec détermination cet appel.

Dans le 11^e arrondissement, les Ecologistes s'opposent aussi à l'extension des locaux de l'école Saint-Ambroise, école privée, qui vient de bénéficier d'un permis de construire dans le passage Saint-Ambroise qui relie l'espace de la cour actuelle dans un quartier déjà très dense et prévoit l'abattage des arbres, à l'opposé des engagements pris dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

J'ajoute un point important qui est la création, grâce au travail d'Alexandre VISCONTINI et de Chloé SAGASPE, d'un catalogue Climat Ecole dans le 11^e arrondissement. Ce catalogue vise à répertorier l'ensemble des actions écologiques menées dans les établissements scolaires. Cela passe par faire connaître aux élèves les ressourceries, l'Académie du climat, le SYCTOM, la Maison zéro déchet, participer à des collectes, animer un compost, agir avec les associations environnementales et progresser chaque année un peu plus dans les démarches circulaires.

En début de mandature, nous avons proposé un vœu sur l'expérimentation des classes dehors, dans les jardins. Ce vœu avait été rejeté. Je souhaite relayer aujourd'hui l'existence d'un « Club des collectivités pour la classe dehors et des villes à hauteur d'enfants » et Patrick BLOCHE avait soutenu cette démarche il y a quelques mois. La « Semaine francophone de la classe dehors » aura lieu prochainement, avec 200 établissements inscrits en France. Les Ecologistes du 11^e proposent que le 11^e arrondissement soit partie prenante de cette nouvelle pédagogie, si nos enseignants du 11^e en font la demande. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Bénédicte DAGEVILLE demande la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Merci chers collègues pour vos présentations, merci également à Laurie DAHAN et à Paul LEGRAND d'être parmi nous. Vous avez démontré que la Ville de Paris s'engage auprès des établissements scolaires avec des investissements de long terme. Vous avez cité les investissements faits sur le bâti scolaire et sur la restauration scolaire, mais il y a également des investissements pour la gratuité des fournitures. La partie émergée de la gratuité des fournitures, c'est le kit dont vous avez parlé mais il faut souligner que la Ville permet également de financer toutes les commandes de matériel pédagogique pour les écoles. C'est un investissement important qui permet aux écoliers et écolières d'avoir des cahiers et des livres fournis par les écoles en garantissant l'indépendance pédagogique des enseignants et enseignantes.

Enfin, merci beaucoup aux agents et agentes qui font fonctionner le service public d'éducation et le service périscolaire.

Si la Ville est au rendez-vous, on peut souligner aussi en cette rentrée que quelqu'un manque à l'appel : l'État. Depuis les gouvernements d'Emmanuel MACRON et de Jean-Michel BLANQUER – je ne cite pas l'ensemble des ministres qui se sont succédés puisqu'on assiste à une valse sans fin, il est même difficile d'en mémoriser les noms –, on remarque qu'il y a une volonté délibérée d'abîmer le service public. Cela fait sens quand on regarde l'ensemble des mesures portées depuis plusieurs années. La mesure la plus emblématique, ce sont les trop nombreuses fermetures de classes. On en a connu dans le 11^e arrondissement. Quelques classes ont été sauvées grâce à la mobilisation des parents et des enseignants, et nous avons aussi voté des vœux en Conseil d'arrondissement. Cela étant, les classes continuent à fermer. Il faut bien avoir en tête que ce que prépare le gouvernement pour la prochaine rentrée risque d'être pire. Il faut avoir également une attention particulière sur ce qui se passera pour les réseaux d'éducation prioritaire car la volonté du gouvernement est de les réformer et probablement de les supprimer. Vous avez cité les investissements que nous faisons pour les écoles Belleville/Présentation et ce qui se profile pour les réseaux d'éducation prioritaire serait catastrophique pour ces écoles et pour les élèves en situation précaire qui les fréquentent. Il faudra être particulièrement vigilant.

Cette volonté d'abîmer l'école publique et le service public d'éducation de tous ces gouvernements de Droite se traduit aussi par la détérioration de l'emploi public à l'intérieur des écoles. Ce n'est plus un phénomène qui reste mineur, l'Éducation Nationale a maintenant recours à de l'emploi contractuel et de manière bien plus importante qu'auparavant. Or, la qualité d'un service public, c'est la qualité de l'emploi et c'est bien le statut de fonctionnaire qui permet de garantir la qualité de l'emploi. Cette volonté, qui est en fait une volonté réactionnaire, pousse l'école à ne plus être en mesure d'accomplir la promesse d'égalité républicaine. Je ne dis pas la promesse d'égalité des chances, je dis bien la promesse d'égalité républicaine parce que la devise de la France, ce n'est pas « liberté, égalité des chances, fraternité, sororité » mais « liberté, égalité ». L'école a un devoir, celui de réussir l'émancipation de tous les élèves et de toutes les élèves, et pour y arriver, il faut une seule école et non deux écoles. La question du privé a été soulevée par l'ensemble de mes collègues. Il est important de noter que ce que le gouvernement est en train de faire depuis plusieurs années, c'est de mener la guerre scolaire et de la mener au profit de l'école privée. Évidemment, nous portons un tout autre projet parce que pour que l'école soit le creuset de la République, il faut qu'il n'y ait qu'une seule école, celle où se diffuse la culture commune, celle qui est commune à toutes et à tous, et celle qui permet d'émanciper l'ensemble des élèves qui la fréquentent. Beaucoup de ces questions relèvent en fait du service public national d'éducation, qui ne sont donc pas des prérogatives de notre Conseil d'arrondissement. Pourtant, en tant que Mairie, nous sommes souvent dépositaires des difficultés que rencontrent ces écoles, donc je me permets de les souligner.

Je termine avec un point d'actualité : demain, 1^{er} octobre, aura lieu un mouvement social important auquel les élus Communistes s'associent évidemment, un mouvement interprofessionnel mais on sait que les personnels du monde de l'éducation seront nombreux et nombreuses pour réclamer des investissements et des moyens pour les services publics. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Avant de donner la parole à Joséphine LANFRANCHI, je voudrais indiquer que, suite à l'élection d'Emma RAFOWICZ au Parlement Européen, le groupe Paris 11 en Commun s'est doté de deux nouveaux co-présidents : Joséphine LANFRANCHI et Jean-Pierre CORSIA. »

Mme LANFRANCHI : « Merci François. Je tenais à remercier Jérôme et Christophe pour leurs présentations. Il était en effet important de commencer ce Conseil d'arrondissement par un temps fort consacré à l'école car, en cette rentrée scolaire 2024, l'école publique est marquée par une fragilisation accrue, conséquence directe de cette année de casse de l'école publique, de sous-investissement, de fermetures de classes et de suppressions de postes, sans parler de l'accumulation de réformes dangereuses comme la récente mise en place du choc des savoirs. Il était donc important d'avoir une expression forte sur ce constat alarmant, de rappeler le combat de la Ville et de la municipalité contre toutes ces mesures, et de marquer notre soutien à la communauté éducative et les remercier pour leurs actions quotidiennes.

Je ne reviendrai pas sur le constat, vous l'avez tous souligné, les fermetures de classes et suppressions de postes dans le 11^e arrondissement et au niveau parisien sont alarmantes. Je souhaite marquer le combat de la municipalité – ce n'est pas toujours facile de distinguer l'action de l'Etat et celle de la Ville de Paris – car ce sont bien les politiques étatiques qui amènent à la fermeture de ces classes et à la suppression des postes. Donc je voulais remercier l'action de la Maire de Paris, de son premier adjoint Patrick BLOCHE, du Maire François VAUGLIN, de Jérôme MEYER et de tant d'autres pour avoir réclamé à l'Académie la suspension immédiate des fermetures des classes et des suppressions de postes.

Je voulais aussi rappeler pourquoi on lutte contre ces fermetures de classes. Il ne s'agit pas de s'opposer pour s'opposer, ou de nier la baisse des effectifs des élèves annoncés par l'Académie. En fait, cette baisse démographique devrait être considérée comme une réelle occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe. La France reste l'un des pays de l'Union Européenne avec le plus grand nombre d'élèves par classe. Nous ne comprenons pas que ce contexte démographique ne soit pas l'occasion de corriger cela. Les fermetures entraînent encore une augmentation des effectifs par classe, ce qui rend plus difficile le travail des enseignants et crée des conditions d'apprentissage dégradées. Au contraire, nous demandons des classes à plus petit effectif pour un climat apaisé, avec un accompagnement plus qualitatif des élèves et une réelle mixité sociale. En surabondant les classes, cela revient à faire des groupes de niveaux et donc instaurer un tri social. On demande une autre politique qui est possible grâce à cette baisse démographique.

Nous tenions ainsi à remercier les directrices et directeurs d'établissement et toute la communauté éducative, sans oublier ceux qui accompagnent nos élèves, comme les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), les services de la Ville, la CASPE et la Caisse des écoles, pour faire en sorte que, malgré ce contexte compliqué, vous ayez tout fait pour que la rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Les interventions liminaires de Jérôme MEYER, Christophe HARNOSIS, Laurie DAHAN, Paul LEGRAND et des groupes de la majorité ont été suffisamment complets et éclairants pour que je m'y retrouve totalement, et je ne souhaite pas être dans la répétition. Je vous remercie de votre investissement pour l'école publique.

Une seule observation : à ma très grande surprise, l'Education nationale n'est pas représentée ce soir. Ce n'est pas la première communication sur la rentrée scolaire à laquelle j'assiste en Conseil d'arrondissement et à chaque fois, au moins l'un des Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) était présent. Il n'y en a aucun ce soir, c'est vraiment une interrogation. Bon, on n'a pas dit des choses agréables sur la fermeture des classes, mais on n'allait pas s'en prendre aux IEN qui ne sont que des exécutants. La responsabilité est avant tout politique, elle a été pointée et rappelée à

juste raison. Je dis souvent que le Rectorat fait avec la dotation que l'Académie de Paris attribue en nombre de postes d'enseignants.

Cette année, la carte scolaire a été faite dans les pires conditions qui soient, et non seulement par le nombre de suppressions de classes, qui n'étaient absolument pas justifiées par la baisse de la démographie scolaire. Comme vous l'avez très bien dit, on a des classes à double niveau qui ont explosé un peu partout et on a des classes dont les effectifs ont augmenté, en totale contradiction avec ce que Jean-Michel BLANQUER a mis en place en éducation prioritaire en dédoublant les classes de CP et de CE1 et ensuite de grandes sections de maternelle. C'est le contraire de ce qui était fait au début du premier quinquennat d'Emmanuel MACRON.

Un groupe technique de fin d'année « réajuste » en fonction des effectifs (qu'on connaît évidemment mieux fin juin qu'en février lorsqu'est élaborée la carte scolaire avec le nombre d'ouvertures et de fermetures de classes dans le premier et dans le second degré) et c'est la première fois cette année que je ne suis pas invité à ce groupe technique, en tant que représentant de la Ville de Paris, avec les représentants des parents d'élèves. Donc là aussi, ça a été du grand n'importe quoi : une douzaine de classes ouvertes ici, une douzaine de classes fermées ailleurs pour équilibrer, et on a appris le 9 juillet dernier la fermeture d'une quinzaine de classes supplémentaires à Paris. Nous serons donc vigilants sur la carte scolaire de la prochaine rentrée scolaire, même si le contexte politique actuel ne nourrit pas l'espoir.

Pour répondre à Joëlle MOREL sur l'école dehors, nous avons beaucoup progressé sur le sujet car il passionne la Maire de Paris qui considère que faire classe dehors, comme cela existe dans beaucoup de pays d'Europe du Nord, constitue une meilleure qualité de l'apprentissage. Des études prouvent en effet que l'apprentissage se fait de meilleure façon dans un environnement naturel. Donc on a beaucoup progressé en ce domaine. Moi-même, je me suis beaucoup engagé en participant aux Rencontres nationales de la classe dehors, qui ont eu lieu à Poitiers, et j'échange beaucoup avec la Fabrique des Communs Pédagogiques. Et je remercie l'Académie d'avoir mis à disposition un enseignant très engagé sur ces questions, Alexandre RIBEAUD, qui a créé dans le square des Deux-Nèthes, près de la Porte de Clichy dans le 18^e arrondissement, un centre de ressources pour former des enseignants et diffuser le « faire classe dehors » dans tout Paris, et qui accueille chaque semaine une classe différente qui apprend dans ce square aménagé à cette fin. Cela ne se développera seulement que s'il y a des enseignants motivés, formés et ayant évidemment les conditions matérielles pour pouvoir faire classe dehors. C'est vrai que le réaménagement des cours (140 cours oasis aujourd'hui) est souvent une contribution effective. Il y a beaucoup de cours oasis avec des sortes de petits auditoriums qui permettent aux enfants de pouvoir apprendre dehors dans de bonnes conditions. Donc voilà un dossier sur lequel on a bien avancé. Je voulais simplement le signaler pour l'information du Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Patrick. C'est peut-être un projet de visite qu'on pourrait faire ensemble dans ce centre ressources du 18^e pour voir comment ils sont organisés. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je voulais apporter des réponses aux différentes interventions, notamment par rapport au fait de faire classe dehors. Pour répondre à Joëlle MOREL, et comme l'a si bien dit Patrick BLOCHE sur ce qui se fait et sur les ambitions de la Ville de Paris, je voulais citer deux réalisations que nous menons avec Florent HUBERT, mon collègue en charge des espaces verts, avec des espaces consacrés au dispositif dans le 11^e arrondissement : dans le square de la Roquette où nous avons réservé une parcelle sur laquelle l'école maternelle du 11 bis Parmentier va faire classe plusieurs fois par semaine, et dans un petit

jardin au profit de l'école de la rue Pihet. Ce sont des exemples concrets de ce qu'on fait dans le 11^e avec la majorité municipale.

Dans son intervention, Joëlle MOREL a également suggéré de faire une communication sur les affaires scolaires à chaque Conseil. Je n'y porte aucune opposition. Je ne sais pas si tout le monde acceptera de consacrer une heure en début de séance à chaque Conseil, mais en tout cas je suis à la disposition de ceux qui le souhaitent. D'ailleurs, j'ai observé qu'il y avait rarement des demandes d'intervention sur les délibérations de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO). Soit il s'agit d'un manque d'intérêt, soit les délibérations sont assez claires et précises et répondent aux attentes des habitants, et tout le monde est en phase sur ce projet.

Vous avez évoqué la fermeture des classes à l'école Faidherbe. Sur ce combat, nous avons travaillé en parfaite symbiose entre élus en étant présents à l'école pour nous mobiliser aux côtés des parents d'élèves et des enseignants. Le Maire François VAUGLIN s'est mobilisé, il a reçu les parents d'élèves à la Mairie pour les soutenir et a écrit à la Directrice académique pour demander que les classes ne soient pas fermées à l'école Faidherbe. Patrick BLOCHE, en parfaite complémentarité au Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN), a défendu les classes de l'école Faidherbe. C'est ce travail commun avec le Maire et Patrick BLOCHE qui nous a permis de sauver les classes dans cet établissement. Il faut le souligner, on travaille en cohérence, on se mobilise et on est présents pour les habitants de notre arrondissement et de Paris. C'est une grande fierté que nous pouvons avoir.

Vous avez eu bien raison de citer le catalogue Climat Ecole. Vous avez mentionné l'intervention de Chloé SAGASPE et d'Alexandre VISCONTINI pour la réalisation de ce catalogue. Nous avons fait un travail en commun, à plusieurs, vous auriez donc pu également citer mon collègue Grégory MOREAU et moi-même puisque nous l'avons conçu à quatre. Il s'agit bien d'une production de la majorité soutenue par notre Maire François VAUGLIN. Quand on a un travail en commun qui permet de rassembler autant de délégations, je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Encore un mot pour ne pas vous oublier, chère Bénédicte DAGEVILLE. Nous sommes en parfait accord, je souscris à 200% avec ce que vous avez dit. Idem pour Joséphine LANFRANCHI, mais étant dans le même groupe, il serait difficile de ne pas être en parfait accord. Vous avez souligné un point qui est assez inquiétant dans ce que l'on observe : dans cette logique de fermetures de classes, si on peut prendre comme argument la baisse des élèves, c'est assez surprenant de voir que des classes ferment plus dans le public que dans le privé. On en ferme beaucoup moins dans le privé et cela interroge. Je pense qu'il y a un véritable projet du gouvernement de soutenir l'enseignement privé et de lui permettre de se développer au détriment de l'école publique. Et si on veut être tout à fait transparent avec l'ensemble des parents d'élèves – certains nous nous regardent ce soir – je pense que si l'on laissait faire le gouvernement, son objectif serait de passer à 30 élèves par classe parce que c'est le standard pour l'Education Nationale, hors réseau éducation prioritaire. L'ambition de la majorité municipale est de lutter contre cette politique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chers collègues, je vous propose de conclure ce sujet puisqu'il s'agit d'une communication sans vote. Je m'inscris totalement dans les propos qui ont été dits par les uns et les autres, et j'envoie des remerciements tout à fait appuyés à nos personnels qui sont mobilisés pour que les élèves soient bien accueillis, pour que les temps périscolaires se déroulent bien, pour que les travaux soient faits dans les écoles afin de rendre les locaux agréables et adaptés, et pour que les élèves puissent manger de la nourriture de qualité. Merci à tous et en particulier à Laurie DAGAN et Paul LEGRAND pour leur présence à nos côtés. Effectivement,

j'aurais eu plaisir à saluer aussi les inspecteurs et inspectrices s'ils s'étaient déplacés aujourd'hui. Je crois que c'est la première fois, depuis que je suis élu, qu'ils ne nous gratifient pas de leur présence lors de la traditionnelle communication sur la rentrée scolaire. Il s'agit probablement d'un hasard de calendrier. Merci beaucoup. »

2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

11202419 Inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour l'année 2025

M. le Maire : « Chers collègues, nous abordons l'inventaire des équipements de proximité, une délibération récurrente mais néanmoins très importante. Je vais demander à Rosalie LAMIN de présenter la délibération 2024 DDCT 136 et son pendant, la délibération 11202419 qui est une délibération non pas pour avis, mais pour adoption directe. Il s'agit de l'un des rares sujets qui sont de la compétence directe du Conseil d'arrondissement. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, 205 équipements seront inscrits à l'inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour l'année 2025, soit 16 de plus qu'en 2024. Voici, dans le détail, les modifications apportées :

I / Ajouts de 16 jardinières :

- Jardinières de l'avenue Parmentier (135 avenue Parmentier)
- Jardinières de la rue de Nice (2 rue de Nice)
- Jardinières construites dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier :
 - 11 rue des Nanettes
 - 1 rue des Bluets
 - 2 rue Victor Gelez
 - 2 rue Crespin du Gast
 - 2 rue Desargues
 - 2 rue Moret
 - 62 rue Servan
 - 1 rue du Chevet
 - 1 rue Alphonse Baudin
 - 92 rue de la Fontaine au roi
 - 100 rue de la Fontaine au roi
 - 2 rue Saint Maur
- Jardinières construites dans des Rues au enfants :
 - 10 rue Duranti
 - 29 rue Servan

II / Les modifications :

- Le boulodrome Ménilmontant-Père Lachaise renommé « boulodrome Père Lachaise »
- Centre Paris Anim' Mercœur : le centre étant fermé provisoirement pour travaux, son activité est transférée dans le centre temporaire Paris Anim' Mercœur Souzy, situé 5 cité Souzy.

Ce sont les éléments que je souhaitais vous communiquer.

Je fais une rapide référence aux projets de délibération 2024 DDCT 134 et 135, ce sont des cadres de référence que nous avons déjà évoqués lors des précédents conseils d'arrondissement et que nous aurons à voter au mois de novembre. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Rosalie. Cette liste montre la création de jardinières à chaque fois que cela est possible, notamment dans le cadre du programme Embellir votre Quartier. Il n'y avait pas de demandes d'intervention mais s'agissant d'une délibération qui est en compétence directe du Conseil d'arrondissement, nous allons nous prononcer par un vote explicite.

Délibération 2024 DDCT 136, qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote - 2024 DDCT 136 :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Délibération 11202419, qui est pour ? Même vote, merci beaucoup.

Résultat du vote - 11202419 :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

2024 DDCT 62 – Subventions (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils Citoyens

M. le Maire : « Nous continuons avec la délibération 2024 DDCT 62. C'est Jean-Pierre Corsia qui fait la présentation et Joëlle MOREL se prépare pour intervenir. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Concernant les conseils citoyens, Paris s'est doté d'un Pacte Parisien pour les Quartiers Populaires qui conduit l'ambition de la Ville pour apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics. Le Contrat de Ville constitue donc le volet partenarial de cette politique volontariste.

La participation citoyenne et le soutien aux initiatives des habitants et habitantes constituent un engagement important de ce Contrat de Ville. Suite à la loi de programmation pour la ville et la

cohésion sociale de 2014, huit conseils citoyens ont vu le jour dans les quartiers populaires, dont un dans le 11^e arrondissement. Ces conseils citoyens, qui sont une démarche de participation citoyenne, sont composés d'un collège d'associations et d'acteurs locaux et d'un collège d'habitants qui sont soit volontaires, soit tirés au sort. Ces conseils citoyens sont un levier important pour favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux aux politiques conduites dans les quartiers populaires.

La présente délibération a pour objet de financer des actions mises en œuvre et accompagnées par les conseils citoyens en direction des habitants des quartiers populaires. Cette subvention est portée par le centre social Le Picoulet qui a été choisi par le Conseil citoyen du 11^e arrondissement pour gérer sa subvention de soutien. Donc nous vous proposons d'attribuer au Picoulet une subvention de 2000 euros pour assurer le fonctionnement du Conseil citoyen du 11^e. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est une délibération qui a pour but de renouveler en fait le Conseil citoyen qui avait été mis en place en 2014. On peut se poser des questions sur le bilan des actions menées par ce Conseil et avoir plus précisément les grandes orientations que ce Conseil citoyen va se donner.

Il existe déjà le Conseil de quartier, qui a un périmètre beaucoup plus large que le Conseil citoyen, mais on pourrait réfléchir, après quelques années de fonctionnement, sur la manière dont ces deux conseils, qui sont des instances de démocratie participative, pourraient travailler un peu plus ensemble. Cela me semble intéressant et important d'essayer que ces deux conseils soient complémentaires les uns aux autres.

De plus, on ne sait pas bien qui fait partie du Conseil citoyen. Est-ce qu'il y aura un salarié, comme avant, qui faisait fonctionner les conseils citoyens ? Ou est-ce que ce salarié n'existe plus ? Ce n'est pas avec 2000 € qu'on fait fonctionner un Conseil citoyen. Donc merci de nous donner des informations. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Jean-Pierre CORSIA pour répondre. »

M. CORSIA : « J'approuve complètement votre interpellation. Effectivement, les conseils citoyens sont des instances de démocratie participative qui devraient avoir les moyens de fonctionner. Malheureusement, l'Etat fait des coupes sombres puisqu'il y a aujourd'hui un demi-salarié qui est pris en charge. S'il n'y avait pas eu la subvention de la Ville, on n'aurait pas les moyens de faire des animations puisque le rôle du Conseil citoyen, c'est vraiment d'animer différents dispositifs au sein des quartiers populaires.

Quant à fusionner ou à essayer de travailler ensemble avec les conseils de quartier, je vous invite à le faire au sein de votre conseil de quartier, ce n'est pas interdit. Invitez les conseils citoyens, travaillez avec eux, essayez de voir avec eux leurs moyens de fonctionnement et comment ils peuvent aussi intervenir dans le quartier. Tout est ouvert. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse ouverte. En l'occurrence, c'est vrai que le législateur sait créer des choses et il a du mal à les défaire une fois qu'elles ont été créées, même quand elles sont devenues moins pertinentes ou moins d'actualité. Néanmoins, vu la modestie de la somme, je pense qu'on peut voir d'un œil positif le fait qu'il y ait toujours quelques habitants

qui se mobilisent pour la vie démocratique dans ce quartier toujours en politique de la ville. D'ailleurs, on reviendra sur la question de la politique de la ville en fin de séance.

Chers collègues, il faut se prononcer par un vote sur cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DEVE 74 – Subventions d'investissement (893.047,98 euros) et de fonctionnement (1.980 euros) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027

M. le Maire : « Grégory MOREAU va présenter des subventions aux gestionnaires de la restauration collective, dont la Caisse des écoles, dans le cadre du Plan Alimentation Durable. Et Chloé SAGASPE se prépare. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Il s'agit en effet de subventions aux gestionnaires parisiens dans leur ensemble, gestionnaires de la restauration collective, pour un montant proche de 890.000 euros en termes d'investissement et environ 2000 euros en termes de fonctionnement. Ces subventions se font dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027, mais également du Plan de sortie des plastiques 2021-2026 et on pourrait dire aussi indirectement, dans le cadre des lois EGalim relatives à l'alimentation durable de 2018, et la loi AGECE de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et relative à l'économie circulaire.

Je voudrais d'abord souligner à cette occasion tout l'engagement exemplaire de notre Caisse des écoles vers l'alimentation durable et la valorisation des déchets, en citant la sortie du plastique de notre Caisse des écoles en 2021, qui passe surtout par l'utilisation de contenants – les fameux bacs en inox – ou encore l'acquisition en 2025 de nouvelles « norvégiennes » qui sont des contenants isothermes pour les soupes. Cela passe aussi par le fait de favoriser l'achat de produits bruts sans emballage pour du fait maison.

Je voudrais aussi mentionner le fait que la Ville a instauré depuis janvier 2024 la systématisation des tables de tri dans les écoles élémentaires, dans le cadre du tri des biodéchets. La Caisse des écoles du 11^e a mis en place progressivement ces tables de tri en 2023, partant d'un tiers des sites qui étaient équipés. La Caisse des écoles du 11^e va même plus loin puisqu'elle est en train d'équiper les écoles maternelles avec des tables de tri, en lien direct avec cette délibération.

Je voudrais également mentionner que la Caisse des écoles expérimente un procédé moderne d'estimation du gâchis alimentaire par un système photographique qui produit des données qui sont ensuite analysées par intelligence artificielle, en partenariat avec la société Kikleo.

Cela a été mentionné par Jérôme MEYER et Paul LEGRAND, depuis la rentrée de septembre, la Caisse des écoles du 11^e est la première à Paris à proposer une option végétarienne quotidienne

qui est préparée entièrement dans les cuisines de la Ville par des agents de la Caisse des écoles et non via une délégation de services publics. Notons aussi en lien avec la présente délibération les économies qui peuvent être réalisées par la consommation de protéines végétales brutes au-delà des multiples motivations de ces dernières. Toutes ces innovations arrivent, après que la Caisse des écoles a déjà été pionnière sur d'autres plans, notamment dans l'offre de demi-portion sur demande des élèves, permettant une optimisation des denrées.

Jérôme MEYER a déjà mentionné les chiffres sur l'alimentation durable, ils montrent que la Caisse des écoles du 11^e est en bonne voie pour atteindre les objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville, qui sont de 100% d'alimentation durable dont 75% de bio et 50% de local. Donc le travail de fond de notre Caisse des écoles pour continuer à augmenter les résultats encourageants dans ce sens, va se baser notamment sur l'optimisation des dépenses alimentaires, via par exemple une meilleure gestion des stocks, des menus plus adaptés, en essayant toujours de faire diminuer le coût unitaire de nos menus puisque le principal levier pour développer encore plus l'alimentation durable à ce stade reste surtout économique, ce qui nous mène justement au cœur de cette délibération. La Caisse des écoles va bénéficier en 2024-2025 de l'accompagnement du Groupement des Agriculteurs Bio (GAB) d'Ile-de-France : formation des agents aux recettes végétariennes, sensibilisation des convives, des équipes de cuisine et personnels d'animation à l'alimentation durable.

La Ville mise également sur l'investissement afin d'apporter les moyens qui portent ses ambitions. Nous soutenons donc cette délibération qui propose différentes dotations pour permettre d'acquérir des tables de tri ou des coupe-pains électriques par exemple, pour un montant global de 39.329 euros. »

M. le Maire : « Formidable. Je comprends l'envie d'aller dans les moindres détails tant le sujet est passionnant, mais il faut peut-être en garder un peu car j'imagine que Chloé SAGASPE a des questions à poser. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Grégory aura tout le loisir de répondre à mes questions après et de développer le sujet car la lutte contre le changement climatique nous passionne toutes et tous, elle commence dans nos assiettes. Il est essentiel que nous promouvions une alimentation durable et bio. »

Nous connaissons les objectifs du Plan Alimentation Durable, comme développer le « cuisiné maison » et des recettes savoureuses. Je vous rassure, ce n'est pas pour concocter des recettes pour que les domestiques de Singapour puissent correctement cuisiner pour les expatriés français, comme notre nouvelle Ministre de l'Education Nationale avait pu le faire par le passé. Nous portons une vision un peu différente à Paris. Grégory l'a également dit, le plan s'inscrit également dans le cadre d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, et pour mettre fin à l'utilisation du « tout plastique » et supprimer les produits ultra-transformés.

Nous avons obtenu des avancées majeures dans ce nouveau plan grâce aux Ecologistes, notamment la généralisation de deux repas végétariens dès 2023 dans toute la restauration collective et la généralisation d'une alternative végétarienne quotidienne dès 2025. Rassurez-vous chère Nelly GARNIER, nous n'allons pas interdire aux enfants de manger de la viande. Mais sachez que le quart des émissions des gaz à effet de serre provient directement de notre alimentation et, selon l'ADEME, c'est autant que le logement ou le transport. C'est pourtant l'un des secteurs où nous pouvons agir le plus rapidement sur les baisses d'émissions. Pour réduire l'impact carbone de nos assiettes, l'un des leviers d'action les plus efficaces est de réduire la consommation de viande, n'en déplaise à nos collègues de Droite. Nous Ecologistes, nous nous

réjouissons que notre arrondissement expérimente enfin cette alternative végétarienne quotidienne.

Cette délibération tombe à pic puisque cet après-midi Delphine TERLIZZI et moi avons assisté à une présentation assez détaillée par Audrey PULVAR et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) correspondant à un point d'étape sur ce Plan d'Alimentation Durable. On nous a dévoilé une cartographie par arrondissement qui montrait une disparité selon les territoires – je vous laisse deviner où – et à ma grande surprise, le 11^e arrondissement ne figurait pas dans le top des meilleurs élèves puisqu'on était seulement à 53,2 % d'alimentation durable dont 42,6 % de bio, quand Paris centre est à 92,16 % dont 58,9 % de bio. J'aurais donc souhaité quelques précisions sur ces statistiques puisque le chiffre de 70% a été cité tout à l'heure.

Dans les nouveaux indicateurs mis en place dans ce Plan Alimentation Durable, il y a notamment le zéro sel de nitrite ajouté et l'interdiction de l'huile de palme, où en sommes-nous dans le 11^e? Ce sont des chiffres importants à donner car ce sont de nouveaux indicateurs.

Je ne reviens pas sur les achats de nouveaux matériels, notamment après la restructuration de la cuisine centrale Souzy que nous avons eu l'occasion de visiter avec M. le Maire, Patrick BLOCHE, Joëlle MOREL et Grégory MOREAU. Cette cuisine a rouvert après deux ans et demi de travaux et j'en profite pour remercier les équipes. Nous avons maintenant une nouvelle légumerie qui va nous permettre de travailler directement les légumes frais.

Je ne vais pas être plus longue car j'aurais énormément de choses à dire sur ce Plan Alimentation Durable et nous aurons l'occasion de l'aborder en Conseil de Paris. Je voudrais simplement souligner qu'on a souhaité mettre en place une expérimentation qui s'appelle « Climat Cantines », portée à l'initiative des Ecologistes dans les 9^e et 10^e arrondissements, pour travailler notamment sur l'impact carbone des menus de nos cantines, à travers la formation des personnels de cuisine et une sensibilisation des élèves dans nos écoles. Après nos légendaires lentilles bio et locales, le 11^e arrondissement est une fois de plus précurseur, mais je regrette qu'à ce jour nous n'ayons pas de bilan officiel malgré mes demandes de retour sur cette expérimentation qu'on a lancée avec notamment la Caisse des écoles du 20^e arrondissement. Dans l'état des lieux réalisé à l'occasion par le cabinet de conseil ECO2 Initiative et l'association Bio Consom'acteurs, il avait été pointé du doigt des marges de progrès dans le 11^e arrondissement, notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la mise en place de pesées et tri des biodéchets, d'où l'achat de tables de tri porté par cette délibération et nous nous en réjouissons. Mais j'aimerais savoir combien de réfectoires sont dotés de tables de tri à ce jour. La question essentielle de l'accompagnement des personnels a été pointée, mais aussi le fait de former davantage les équipes sur les menus végétariens et la lutte contre le gaspillage.

Pour terminer, vous savez que le Plan Climat rentre en consultation publique jusqu'au 3 octobre et, avec le Maire, nous avons souhaité inscrire dans les priorités la question de l'alimentation durable avec notamment des points sur cette fameuse expérimentation, le développement des repas végétariens et de l'alternative végétarienne, et le projet emblématique, porté par nos collègues Communistes, d'ouverture d'une halle alimentaire qui va permettre de rendre plus accessible une alimentation de qualité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour ces questions nombreuses mais pertinentes et intéressantes. Grégory MOREAU, j'imagine que les chiffres donnés par Jérôme MEYER sont plus récents? Vos pourcentages concernaient peut-être l'année 2023 car les taux de 55% de bio et 70% d'alimentation durable sont les chiffres à la date du 1^{er} janvier 2024. On progresse tellement vite que les écarts d'une année à l'autre sont considérables. »

M. BLOCHE : « C'est pourquoi il faut faire une communication à chaque Conseil. »

M. le Maire : « En effet ! Je ne vois pas de demande d'intervention. Je redonne la parole à Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Je vais essayer de répondre succinctement aux nombreuses questions de Chloé. Il y a effectivement un décalage dans les chiffres, mentionné par le Maire. Il y a également parfois un autre décalage entre les chiffres donnés par la Caisse des écoles du 11^e et ceux donnés au niveau central, qui peut être dû au fait que certains produits labellisés font partie des labels de la Ville mais pas forcément des labels EGAlim, donc il peut parfois y avoir un ajustement à faire. Ce sont des sujets qui sont à discuter entre la Caisse des écoles et la Direction des Affaires Scolaires (DACSO). L'alimentation durable dans le 11^e arrondissement atteint 53,2 %, et 55,8 % au niveau parisien. Au niveau du bio, les chiffres officiels du Plan Alimentation Durable sont : 42,4 % dans le 11^e arrondissement et 41,8 % en moyenne à Paris. Donc nous ne sommes pas loin des moyennes parisiennes.

Concernant les tables de tri, les trois qui rentrent dans le cadre de cette délibération sont des tables qui viennent en renfort dans des établissements où il y a déjà des tables de tri, mais il est parfois nécessaire d'en avoir plus qu'une pour un bon fonctionnement. J'ai déjà indiqué que toutes les écoles élémentaires sont pourvues de tables de tri depuis janvier 2024 et qu'on allait plus loin en commençant à doter les écoles maternelles.

Concernant la pédagogie autour de ces tables de tri, avant son départ cette année, la diététicienne de la Caisse des écoles du 11^e avait organisé des formations avec les équipes de la CASPE pour chaque école équipée, à destination des agents et des éco-délégués. Ces formations seront complétées et densifiées avec l'arrivée du nouveau ou nouvelle diététicien-ne dont le poste est en cours de recrutement. Il y a une pause actuellement mais les formations vont donc reprendre.

Nous n'avons pas connaissance de l'étude spécifique du cabinet de conseil ECO2 Initiative, mais nous ne remarquons pas de freins majeurs qui auraient été mis en lumière dans l'arrondissement. Le fonctionnement des tables de tri est actuellement satisfaisant mais nous sommes toujours ouverts aux suggestions sur ce procédé nouvellement mis en place.

Concernant le dispositif Climat Cantines, nous avons été présents, toi, moi et le directeur de la Caisse des écoles du 11^e, aux mêmes réunions donc nous avons le même degré d'information. La Caisse des écoles du 11^e a fait remonter qu'il n'y a pas eu d'échanges particuliers à ce sujet depuis la fin du dispositif en 2023. Ce dispositif a constitué essentiellement un accompagnement et une activité de conseil dans des démarches déjà suivies par la Caisse des écoles : l'identification de la part des achats locaux, l'augmentation de la part d'achats labellisés, la mesure du bilan carbone.

Je peux également citer le bilan des actions pédagogiques. Environ 25 actions pédagogiques spécifiques ont été réalisées dans les classes de cinq écoles du 11^e arrondissement entre 2021 et 2023, menées par exemple par l'association Bio Consom'acteurs. Ces actions ont été poursuivies l'année scolaire passée, en partenariat avec le GAB Ile-de-France, et ce dispositif va être reconduit pour cette année scolaire. L'arrivée d'une nouvelle diététicienne à la Caisse des écoles du 11^e permettra également de reprendre les actions pédagogiques à destination des enfants. En tout cas, Chloé, je suis tout à fait d'accord avec toi. Le volet pédagogique est crucial dans le sens où mettre en place des innovations fait sens si, et seulement si, les usagers et acteurs des cantines y sont au moins sensibilisés, et au mieux sensibles.

Concernant l'optimisation des recettes, la Caisse des écoles y travaille continuellement, par exemple par une simplification des recettes et une amélioration des fiches techniques. Et ce travail va monter puissance avec l'arrivée de la nouvelle diététicienne.

Vous l'avez sûrement vu, la Caisse des écoles du 11^e monte également en puissance sur la communication. Des reportages ont été publiés sur les réseaux sociaux au sujet de la production des repas et le fonctionnement des cuisines, je vous invite à suivre les comptes et les posts de la Caisse des écoles sur les réseaux sociaux. Et tout à l'heure, Paul LEGRAND avait annoncé l'ouverture imminente d'un nouveau site internet en fin de semaine.

Enfin, on aimerait tous avoir des statistiques sérieuses sur ces sujets qui sont aujourd'hui d'actualité, notamment sur la lutte contre le gâchis alimentaire. Les bilans que nous avons à ce jour intègrent en fait des nombres qui ont été obtenus en l'absence d'un vrai logiciel de commande alimentaire permettant de produire des métadonnées. Ce logiciel « Easilys » est maintenant mis en place et il va en plus être alimenté par des tablettes numériques qui sont présentes dans différentes cuisines de l'arrondissement. Donc grâce au travail de la Caisse des écoles et à cette numérisation, nous allons pouvoir produire des données de plus en plus précises. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse précise. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DSP 61 – Subventions (244.814 euros) et conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'

M. le Maire : « Rosalie LAMIN va présenter cette délibération. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Dans le cadre de la refonte du dispositif Paris Med' avec un élargissement et un renforcement de l'aide à l'installation et au maintien des professionnels de santé exerçant en libéral, la Maire de Paris propose de signer une convention pluriannuelle avec six organismes porteurs de projets de santé et de leur accorder une subvention d'investissement dans ce cadre.

Vu le déficit d'offre de soins dans nos territoires, la Maire a choisi de signer cette convention avec la SELAS Primary Paris Saint Maur situé 91 avenue de la République. Une subvention d'investissement de 90.000 euros leur sera attribuée dans le cadre de ce dispositif. »

M. le Maire : « L'arrivée de trois – bientôt quatre – nouveaux médecins constitue une bonne nouvelle. Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Dans le cadre de ma délégation Emploi-Développement économique, je regarde avec attention l'évolution de la pyramide des âges, défavorable dans toutes les spécialités médicales. Au vu de la désertification de certaines zones, particulièrement les zones rurales, mais aussi de certains quartiers parisiens populaires, l'installation d'un centre Paris Med' sur l'avenue de la République est donc très positive pour nos habitants du 11^e. Je salue le travail de la Ville de Paris, d'Anne SOUYRIS et maintenant Anne-Claire BOUX, adjointe à la Maire déléguée à la santé, qui continue de travailler pour que le dispositif Paris Med' se développe. »

J'aimerais avoir quelques informations sur les prochains Paris Med' qui pourraient voir le jour dans le 11^e arrondissement et sur la convention qui a été signée avec la SELAS Primary Paris Saint Maur. Quelles ont été les réalisations de cette société ? »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande de parole, Rosalie LAMIN va répondre. »

Mme LAMIN : « La convention, signée pour une durée de trois ans, a pour objet de formaliser les engagements réciproques et de définir les modalités d'attribution d'une subvention d'investissement allouée par la Ville de Paris pour la création d'un cabinet médical de groupe Secteur 1, situé au 91 avenue de la République. Primary Paris Saint Maur assurera la gestion du cabinet situé dans un quartier classé ZAC (Zone d'Action Complémentaire) par l'ARS. Les locaux, qui sont la propriété du bailleur, abritent 4 salles de consultation, 2 bureaux et des sanitaires publics, et 28 m² en sous-sol où se trouvent la salle de repos et de réunion et un espace de stockage. Le budget prévisionnel du programme d'investissement est indiqué dans l'annexe joint au projet. La Ville de Paris s'engage à soutenir les professionnels de la SELAS pour financer les travaux d'aménagement et l'achat des équipements nécessaires à l'installation du cabinet. À ce titre, la Ville s'engage à verser cette subvention de 90.000 euros, le coût de l'opération s'élevant à 336.000 euros. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne sais pas quel est le statut de la SELAS mais il s'agit d'un regroupement de médecins généralistes de secteur 1. C'est à ce titre qu'ils sont soutenus par la Ville pour permettre l'installation de ce type de cabinet. Il y aura trois médecins lors de sa création et un quatrième médecin arrivera d'ici la fin de l'année. »

Concernant les prochains soutiens Paris Med', nous n'en avons pas à ce stade mais nous y travaillons activement car ce dispositif est très utile pour pallier le départ en retraite de nombreux médecins et donc la disparition d'un certain nombre de cabinets de secteur 1. »

Mme LAMIN : « Nous allons les rencontrer pour voir ce dispositif mis en place pour nos citoyens. »

M. le Maire : « Ce projet est donc une très bonne nouvelle et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres à l'avenir. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAE 9 – Budget Participatif parisien – Conventions, avenants et subventions (898.000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projets "Cap sur l'Economie Circulaire"

M. le Maire : « Jean-Pierre CORSIA va rapporter cette délibération et Joëlle MOREL interviendra. »

M. CORSIA : « Merci. La Ville de Paris apporte un soutien constant à l'émergence et à la structuration de l'économie sociale et solidaire. C'est dans cette perspective que l'appel à projets « Cap sur l'Economie Circulaire », pour le développement des structures de l'ESS parisienne et notamment des SIAE, a été renouvelé en 2024. La présente délibération vise ainsi à assurer le soutien à 11 structures dont l'association Les Pincés à Linge. Lauréate de l'édition 2023 de l'appel à projets, l'association est spécialisée dans la collecte, le tri, la réparation et le reconditionnement de baskets usagées, soit un créneau très porteur. La structure va ouvrir début 2025 la première boutique en France dédiée exclusivement aux baskets reconditionnées par une association. Son local est situé au 112 avenue Philippe Auguste dans le 11^e. L'association prévoit également de développer un site de revente en ligne. Cette année, l'association sollicite des subventions de la Ville de Paris en fonctionnement pour la création d'un poste d'encadrant technique dans la nouvelle boutique parisienne, et en investissement pour financer les coûts supplémentaires des travaux liés au nouvel emplacement de la boutique et à la création du site en ligne marchand. Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 30.000 euros et une subvention d'investissement de 20.000 euros. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Ce secteur est particulier et il est particulièrement dynamique dans le 11^e arrondissement puisque la structure Les Pincés à Linge va s'installer dans le centre de l'AFPA situé avenue Philippe Auguste dans le 11^e, ainsi que le Point Paris Emploi du 11^e.

Ces sujets d'insertion par l'emploi autour des projets particulièrement liés à l'écologie sont importantes dans le 11^e arrondissement. Outre Les Pincés à Linge, le projet mentionne également l'association Carton Plein, qui est installée dans le 18^e arrondissement mais qui travaille énormément dans le 11^e, et dont l'activité autour des cartons est très intéressante. Lors de la Semaine pour l'emploi, ce sera pour moi l'occasion de mettre en avant toutes ces structures du 11^e arrondissement qui travaillent pour l'insertion, qui donnent du sens à l'emploi et qui méritent d'être connues et reconnues par les habitants du 11^e arrondissement. J'espère que nous pourrons organiser une journée dédiée avec l'ensemble de ces structures. Merci. »

M. le Maire : « J'espère que vous le ferez comme nous soutenons ces structures en proposant cette délibération. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention, nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAC 51 – Avenants à conventions d'équipement avec l'EPCC Maison des Métallos

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Nadine BLANCHARD pour présenter puis Joëlle MOREL qui s'est inscrite, mais je précise au préalable que Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE et moi-même ne prendrons part ni au débat ni au vote. »

Mme BLANCHARD : « Cette délibération concerne des subventions d'investissement qui avaient été octroyées à la Maison des métallos en 2023, au travers de conventions signées avec cette dernière.

La première convention concerne une subvention pour la rénovation thermique et l'insonorisation de la salle claire (50.000 euros). Ces travaux n'ont pas pu être effectués cette année à cause de l'occupation de cette salle à laquelle la Maison des métallos a été confrontée et des retards de certaines prestations. Il est ainsi demandé de prolonger d'un an la convention signée en date du 23 juillet 2023.

La deuxième convention est relative à des travaux sur des crémones de portes d'accueil pour un montant de 15.000 euros. Des solutions moins coûteuses ont été privilégiées avec d'autres fournisseurs, ce qui a permis d'effectuer le remplacement de la chaîne sonore de la salle noire. Il est ainsi demandé de modifier l'objet de la convention signée le 26 octobre 2023.

Ces subventions sont absolument nécessaires pour le bon fonctionnement de la Maison des métallos, dont l'importance et le rayonnement culturel ne sont plus à démontrer et qui en font un élément incontournable du quartier de Belleville depuis sa création en 2013. Nous avons encore pu le constater dernièrement lors de la présentation de la nouvelle saison 2024-2025 par sa nouvelle directrice générale qui a à cœur de développer une programmation particulièrement audacieuse, pluridisciplinaire et populaire pour rassembler et fédérer tout type de public, comme le témoigne son nouveau programme qui est très enthousiasmant et où se côtoient de différentes formes d'art : spectacles, installations, ateliers, moments festifs (Fête des familles), rencontres. Nous vous demandons donc de bien vouloir voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous savons tous combien la Maison des métallos est une structure culturelle essentielle dans notre arrondissement. Depuis 2020, elle a vécu des moments difficiles et la nomination de la nouvelle directrice apporte un nouveau souffle après le combat légitime des jeunes mineurs isolés qui occupaient l'établissement. Leur combat est loin d'être terminé, les Écologistes continueront à apporter leur soutien à ces jeunes. Je souligne aussi que l'équipe des salariés de la Maison des métallos ont également apporté leur soutien et ils retrouvent avec plaisir leur travail aujourd'hui. Les travaux pourront avoir lieu grâce aux subventions que nous allons voter.

La soirée de présentation de la nouvelle programmation a été une belle soirée avec un public divers. La Maison des métallos doit retrouver toutes les valeurs de solidarité qui l'ont animée depuis tant d'années ainsi que les engagements de transmission de savoirs et de cultures de l'Est parisien qui aujourd'hui sont à réaffirmer tout particulièrement dans cette société qui va mal. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Nous passons au vote. Pour rappel, Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE et moi-même ne

prenons pas part au vote puisque nous faisons partie du conseil d'administration de l'établissement. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAC 346 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymonde et Robert Auribault au 125 boulevard de Charonne (11^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à Rosalie LAMIN pour ce projet. »

Mme LAMIN : « Chers collègues, la Ville de Paris souhaite rendre hommage à Raymonde et Robert AURIBAUT, résistants communistes et compagnons de la Libération.

Raymonde, née REYRE, et Robert AURIBAUT naissent à Paris, respectivement le 4 février 1911 et le 15 juillet 1909. Raymonde est fonctionnaire et Robert est ébéniste. Ils se marient en 1932 et ont un fils, Roger, né le 10 juillet 1933. Tous les deux sont militants communistes, tout comme la famille de Robert.

En novembre 1936, Robert s'engage dans les Brigades Internationales (BI) de l'armée républicaine espagnole. Au sein des 12^e et 14^e BI, il est chef du peloton des motocyclistes de liaison et rentrera blessé d'Espagne en 1938. Dès le mois d'août 1940, Raymonde et Robert AURIBAUT confient, pour un temps, leur fils aux parents de Robert qui résident à Emerainville (Seine-et-Marne) et s'engagent ensemble dans la Résistance. Pendant l'Occupation, ils participent ainsi à de nombreuses actions clandestines, d'abord au sein de l'Organisation Spéciale, créée dès 1940 par le PCF, puis au sein des Francs-Tireurs et Partisans à partir de 1944. Raymonde est agent de liaison et assure le transport d'armes dans le 11^e arrondissement. Robert participe à plusieurs opérations armées à Paris, mais aussi à Pontault-Combault (Seine-et-Marne) où son plus jeune frère, Roger, dirige un groupe de Résistants, le fameux groupe Roger Auribault. Par ailleurs, l'atelier d'ébénisterie de Robert, situé sur le boulevard Charonne (11^e), sert de boîte à lettres et de lieu de stockage d'armes pour alimenter le maquis de l'Est Parisien.

En Seine-et-Marne, les parents de Robert, Florentine et Louis AURIBAUT, résistent aussi à l'occupant nazi : ils hébergent à leur domicile d'Emerainville Eugène GRANET, un technicien émetteur-récepteur radio clandestin, et planquent à deux reprises des maquisards évadés du camp de Compiègne. Florentine et Louis AURIBAUT, ainsi qu'Eugène GRANET sont arrêtés en 1943. Roger AURIBAUT est à son tour arrêté en 1944. Tous les quatre périront en déportation la même année.

Pendant l'insurrection parisienne, Robert et Raymonde AURIBAUT sont au cœur des combats qui mèneront à la Libération de Paris. Raymonde, alors présidente de l'Union des Femmes Françaises, dirige un groupe de femmes dans le 11^e arrondissement, chargé de la fabrication de bouteilles incendiaires utilisées contre les chars et les unités nazis. En coordination avec le Comité de Libération du 11^e arrondissement, elle assure également, avec ses camarades,

l'approvisionnement en vivres des combattants sur les barricades, ou encore la livraison de colis aux blessés des combats à l'Hôpital Saint-Antoine. De son côté, Robert coordonne les actions des compagnies Saint-Just et Léon Frot au sein de FTP. Ces dernières prêteront main forte aux Forces Françaises de l'Intérieur pour assiéger la caserne de la République, dernier bastion allemand qui sera libéré après trois jours de combats intenses, les 23, 24 et 25 août 1944. Dans la semaine qui suit la Libération de Paris, Robert rejoint la troupe du Colonel Fabien qui, rattachée à la Division Patton, s'engage dans la campagne d'Alsace pendant l'hiver 1944. Après la mort de ce dernier, Robert choisit de continuer la lutte contre l'armée allemande, aux côtés des forces françaises et des alliés, jusqu'à la victoire du 8 mai 1945.

Si, en Seine-et-Marne, la famille AURIBAUT a reçu les honneurs qu'elle méritait (il existe notamment une plaque commémorative sur la maison des parents de Robert, ainsi qu'une « rue de la famille Auribault » à Emerainville), il nous appartient désormais de faire vivre la mémoire de Raymonde et Robert AURIBAUT à Paris. Le Conseil de Paris propose de faire vivre la mémoire de Raymonde et Robert AURIBAUT à Paris.

Il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble où ils vécurent, au 125 boulevard de Charonne. Le texte est le suivant :

**ICI VÉCURENT
RAYMONDE ET ROBERT AURIBAUT
RÉSISTANTS COMMUNISTES,
ENGAGÉS DÈS AOÛT 1940
ET QUI PARTICIPÈRENT ACTIVEMENT
À LA LIBÉRATION DE PARIS.**

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Rosalie. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'interviens pour dire l'honneur des élus communistes que soit reconnu l'engagement de nos camarades dans le 11^e arrondissement. Cette plaque n'est pas la première qui rend hommage aux combats et sacrifices des militantes et militants communistes pendant la Seconde guerre mondiale.

Quelques mots de politique pour aller un peu plus loin. La plaque l'indique et ma collègue Rosalie LAMIN également, Raymonde et Robert AURIBAUT se sont engagés dans la lutte dès l'été 1940 et c'est important de le redire car des militants d'Extrême-droite, pour cacher leurs origines politiques – celles du Rassemblement National, ex-Front National qui a été créé par un ancien Waffen-SS et un ancien milicien entre autres –, essaient souvent de véhiculer un discours anti-communiste qui consisterait à dire que le Parti Communiste Français ne s'est engagé dans la Résistance qu'après l'invasion de l'URSS en juin 1941. Le parcours de la famille AURIBAUT prouve que ces assertions sont fausses et qu'elles n'ont qu'une fonction, celle de cacher l'histoire de l'Extrême-droite dans ce pays, ainsi que l'histoire d'une partie de la Droite parisienne. Pour rappel, un certain nombre de Conseillers de Paris de Droite ont collaboré alors que les Conseillers de Paris qui ont été assassinés par les Nazis sont tous Communistes. Donc il est important de dire et redire que l'engagement des Communistes s'est fait dès le premier jour.

N'oublions pas que Robert AURIBAUT s'était engagé dans les Brigades Internationales et que la lutte armée contre le fascisme avait commencé bien avant pour le couple, alors que d'autres abandonnaient la République espagnole et les engagements de la France auprès de cette République, qui a disparu et qui n'a pas pu renaître encore.

Je voudrais également dire que la famille, dont une partie habite encore dans le 11^e arrondissement, est très honorée de cette reconnaissance. Cette reconnaissance est importante car les membres de la famille AURIBAUT qui ont survécu, notamment Raymonde et Robert, ont refusé une partie des honneurs qui ont été proposés après-guerre, comme la Médaille de la Résistance, parce qu'ils considéraient qu'ils n'avaient fait que leur devoir. Je pense aussi aux mots de François MAURIAC, « *En France, seule la classe ouvrière dans sa grande masse avait supporté jusqu'au bout l'honneur du pays dans la résistance* », soulignant le fait qu'une partie importante de la bourgeoisie s'était abîmée dans la collaboration. Quand on sait ce qu'il se passe actuellement au niveau national, on ne peut que se dire que quelque fois l'Histoire bégaie.

Je reprends ma « casquette » d'adjoint au logement pour dire un mot sur cette adresse du 125 boulevard de Charonne. Elogie-Siemp y mène actuellement d'importants travaux de rénovation thermique et de végétalisation. La plaque viendra d'une certaine façon couronner ces travaux en rendant visible la profondeur historique de cette cité dans notre arrondissement. Et n'oublions pas que cet arrondissement populaire a été l'un des piliers de la lutte pour la résistance et que beaucoup de ses habitants en ont payé le prix fort. Cet engagement a permis la libération de la ville par son peuple en août 1944 dont nous commémorons les 80 ans cette année. Il faut rappeler l'importance politique essentielle du fait que la ville de Paris, capitale de la France, a été libérée par son peuple. La libération des trois-quarts du territoire national par la Résistance, sous la conduite et sous la direction du Parti Communiste, a permis à la France, et au Général de Gaulle, d'échapper à l'administration militaire américaine, et a permis de faire de la France l'un des vainqueurs de la Seconde guerre mondiale, sachant que ceux qui avaient fait le choix de la collaboration nous plaçaient plutôt dans le camp des vaincus. La Résistance, dans sa grande masse, notamment la résistance communiste et la résistance extérieure sous la conduite du Général de Gaulle, ont permis à la France d'être l'un des pays vainqueurs de la Seconde guerre mondiale. Cette grande histoire est notamment passée par le 125-127-129 boulevard de Charonne et une plaque nous permettra de l'avoir en tête maintenant et pour toutes les années à venir. »

M. le Maire : « Merci cher Adrien TIBERTI. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAC 441 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hubertine Auclert au 151 rue de la Roquette (11^e)

M. le Maire : « Rosalie LAMIN nous présente ce projet. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. La Ville de Paris souhaite rendre hommage à cette journaliste, pionnière du suffragisme et du mouvement féministe français.

Hubertine AUCLERT naît le 10 avril 1848 à Saint-Priest-en-Murat (Allier) dans une famille de la classe moyenne politiquement engagée. À la mort de son père, sa mère la place au couvent où elle

reçoit une éducation très stricte. Attirée un temps par la vie religieuse, elle monte finalement à Paris. Son indépendance est facilitée par son statut d'héritière qui la protège de la pauvreté, tout en lui permettant de porter haut et fort ses revendications.

Hubertine AUCLERT se lance dans un activisme effréné pour l'indépendance des femmes. Elle se distingue en militant en faveur des droits politiques des femmes, notamment pour leur éligibilité et leur droit de vote. Surnommée la « suffragette française », Hubertine AUCLERT fonde en 1876 la société « Le droit des femmes » qui deviendra « Le suffrage des femmes » en 1883.

Au début des années 1880, Hubertine AUCLERT se lance dans le journalisme et fonde plusieurs journaux radicaux qui reçoivent le soutien de l'élite du mouvement féministe. En 1884, Hubertine AUCLERT devient la première femme à mener campagne pour le contrat de mariage avec séparation des biens et partage des salaires. Ses méthodes ne manquent pas de piquant : avec des amies, elle mène des actions spectaculaires qui consistent à perturber des cérémonies de mariage, notamment au moment de la lecture de l'article affirmant que la femme doit « soumission et obéissance » à son époux.

En 1888, Hubertine AUCLERT s'établit pour quatre ans avec son mari en Algérie où elle s'engage pour l'amélioration de la condition des femmes algériennes. Lorsqu'elle rentre à Paris, elle est contrainte de mettre un terme à l'expérience de La Citoyenne pour des raisons financières mais continue à écrire dans d'autres journaux et poursuit son activisme. Elle milite notamment pour un travail de mémoire en faveur des femmes oubliées des révolutions de 1789 et 1848. Elle revendique également la féminisation des noms de métier et de fonction, considérant qu'il s'agit d'un moyen efficace de promouvoir et de garantir l'égalité femmes-hommes dans toutes les sphères de la société.

Décédée dans le 11^e arrondissement le 8 avril 1914 – soit 30 ans avant l'obtention du droit de vote par les femmes –, Hubertine AUCLERT ne verra jamais l'aboutissement de ses combats. À l'image du Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes- hommes qui porte son nom, il nous appartient désormais de faire vivre sa mémoire.

Il a donc été proposé que la plaque commémorative qui avait été apposée au 151 rue de la Roquette, suite à une initiative privée (de l'ex-Groupe français d'études féministes), soit remplacée, son état actuel ne permettant pas une simple restauration. Son texte initial sera intégralement conservé, comme suit :

HUBERTINE AUCLERT
FONDATRICE DE LA SOCIÉTÉ
“LE SUFFRAGE DES FEMMES” (1876)
HABITA CETTE MAISON DE 1892 À 1914
SOUVENIR DU “GROUPE FRANÇAIS D’ÉTUDES FÉMINISTES”. PRÉSIDENTE MME CLET

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit donc du simple remplacement d'une plaque devenue obsolète. Cette délibération permet aux élus que nous sommes, représentants des habitants, d'adopter formellement le texte. Et j'en profite pour souligner que la place Hubertine Auclert avait été créée grâce à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Et encore plus grâce à Martine DEBIEUVRE, première adjointe à l'époque. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'était inscrite. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est avec enthousiasme que nous, groupe Ecologiste, soutenons l'installation d'une nouvelle plaque commémorative en hommage à Hubertine AUCLERT, militante engagée féministe.

Nous accueillons dans cet arrondissement depuis de nombreuses années un grand nombre de femmes qui se sont engagées dans l'égalité homme/femme et dans les droits des femmes. Le groupe Ecologiste souhaite donc qu'un groupe de travail se mette en place pour élaborer un annuaire ou un répertoire de l'ensemble des actions des femmes dans le 11^e arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je redonne la parole à Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci pour cette proposition mais nous le faisons déjà avec l'élue de tutelle. Nous ne manquerons pas de rendre hommage à ces femmes lors des prochaines dénominations de voiries et autres espaces. M. le Maire, je souhaiterais par exemple que le centre Paris Anim' Mercœur soit rebaptisé avec le nom d'une femme, si c'est possible. »

M. le Maire : « C'est toujours possible, il faut travailler sur une proposition sur laquelle nous pourrions délibérer. Mais c'est une idée intéressante sur le principe. Dominique KIELEMOËS souhaite prendre la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Pour apporter une petite précision à Joëlle MOREL, nous étions ce matin en réunion de 2^e Commission et Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire, se félicitait que pour la première fois depuis très longtemps, il y avait plus de femmes que d'hommes dans toutes les dénominations et plaques. »

M. le Maire : « En effet, il y a une forte volonté, que ce soit du côté de Rosalie LAMIN, Laurence PATRICE ou de la Maire de Paris, de rééquilibrer l'espace public qui comporte majoritairement des noms d'hommes. Dans le 11^e arrondissement, le Conseil des seniors a décidé dans la dernière édition de leur livre « Notre 11^e » qui recense les noms de rues, de mettre à jour la liste des noms de femmes donnés dans l'espace public dans le 11^e arrondissement, et cette liste s'allonge au fur et à mesure des éditions.

N'hésitez pas à transmettre vos idées à Rosalie LAMIN pour qu'on puisse les étudier dans le cadre de la commission parisienne des dénominations dans l'espace public.

Avant de passer au vote, je précise qu'Adrien TIBERTI a donné son pouvoir à Sofiane KADDOUR-BEY. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DVD 110 – Stationnement de surface – mesures d'ajustements

M. le Maire : « Je vais suppléer Luc LEBON qui n'a pas pu être présent aujourd'hui. Cette délibération est proposée pour tenir compte de l'impact de l'organisation des Jeux Olympiques sur le stationnement. Cette délibération propose trois mesures :

- permettre aux personnes qui n'ont pu disposer pleinement de leur zone de stationnement résidentielle pendant la période des Jeux Olympiques, de bénéficier d'exonérations lorsqu'ils ont dû stationner ailleurs,
- l'entrée en vigueur de la tarification au poids des véhicules sera différée au 1^{er} octobre (la date initiale du 1^{er} septembre tombait en pleine période de Jeux Paralympiques),
- le seuil d'application de la sur-tarification du stationnement payant aux véhicules hybrides est fixé à 2 tonnes au lieu des 1,6 tonnes initialement prévus, pour tenir compte de la réalité du parc automobile des familles parisiennes.

Nelly GARNIER s'est inscrite pour prendre la parole. »

Mme GARNIER : « C'est une délibération assez technique. J'avais déjà eu l'occasion d'indiquer notre désaccord avec votre politique tarifaire de stationnement qui a conduit à toujours augmenter les tarifs pour les Parisiens qui payent déjà très cher le fait de vivre dans la capitale. Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Bien. Chacun assume son vote. Cette délibération n'est pas seulement technique car elle prend en compte l'ensemble des impacts des Jeux. Je dirais qu'il s'agit de mesures de bon sens qui, de plus, vont conduire à ce que les Parisiennes et Parisiens aient moins à payer pendant cette période et éviter une application aveugle et administrative qui se serait produite sans cette délibération. Je suis donc assez surpris par votre position alors que vous militez en général pour la réduction des tarifs de stationnement. Cette mesure est transitoire suite aux Jeux Olympiques et Paralympiques. David BELLARD souhaite prendre la parole. »

M. BELLARD : « Merci de me donner la parole. Je suis également assez surpris car la première partie de la délibération correspond à une demande de la Maire du 7^e arrondissement qui avait déposé un vœu pour interpeller sur cette question et nous avons répondu favorablement à sa demande puisque les zones rouges concernent principalement le 7^e arrondissement. »

M. le Maire : « C'est une utile précision. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAC 349 - Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

M. le Maire : « Avant le vote global, nous procédons au vote des délibérations sans inscription, mais avec des déports de vote.

Sur le projet 2024 DAC 349 qui concerne l'association Fontaine O Livres, Delphine TERLIZZI ne prend pas au vote. Qui vote pour la délibération ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAE 123 - Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

M. MARTIN : « M. le Maire, notre groupe souhaiterait disjoindre du vote global également le projet 2024 DAE 123 sur lequel nous nous abstiendrons car le débat est à l'échelle parisienne. »

M. le Maire : « D'accord. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. L'avis du Conseil est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2024 DDCT 134** Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025
- **2024 DDCT 135** Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025
- **2024 DDCT 154** Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171.000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens
- **2024 DDCT 155** Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) à 7 associations
- **2024 DEVE 71** Subventions (12.000 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité
- **2024 DASCO 34** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626.720 euros), subventions d'équipement (258.760 euros) et subventions pour travaux (191.858 euros)

- **2024 DASCO 35** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8.699.901 euros)
- **2024 DASCO 36** Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2.708.721 euros)
- **2024 DASCO 138** Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1.399.395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025
- **2024 DASCO 56** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025
- **2024 DASCO 88** Conventions et subventions associées (24.914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin
- **2024 DFPE 78** Subventions (1.395.004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux
- **2024 DFPE 88** Subvention (1.342.656 euros) et avenant n°4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant
- **2024 DFPE 96** Subvention (2.605.436 euros), avenant n°1 et avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2024 DFPE 98** Subvention (45.571 euros) et avenant n°4 avec l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective (11e)
- **2024 DSP 26** Dotations (1.972.559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif
- **2024 DSOL 127** Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE pour l'aménagement de 4 appartements de transition pour des Parisien.ne.s en situation de handicap psychique
- **2024 DSOL 119** Subventions (44.050 euros) à 5 associations, et conventions avec 3 d'entre elles, œuvrant en faveur des seniors parisiens
- **2024 DSOL 136** Subventions (420.682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité
- **2024 DLH 186** Réalisation au 92 rue de la Fontaine au Roi (11e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (396.858 euros)
- **2024 DAE 1** Subventions (745.000 euros), conventions avec 13 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- **2024 DAE 262** Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants
- **2024 SG 61** Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris
- **2024 DAC 349** Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions
- **2024 DAC 467** Subventions d'équipement (23.500 euros) destinées à des associations de pratique amateur

M. le Maire : « Qui est pour? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents :		Nombre de pouvoirs :	
Nombre de votants :			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR		CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**V112024027 – Vœu relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires**

M. le Maire : « Il nous reste trois vœux à examiner, le vœu relatif au Café de la Danse ayant été retiré de l'ordre du jour. Le vœu relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires est présenté par Delphine TERLIZZI. C'est un vœu essentiel quand on voit l'évolution de la question de la politique de la ville dans notre arrondissement. »

Mme TERLIZZI : « Ce vœu n'est pas très gai. Mes chers collègues, le 11^e arrondissement, comme de nombreux quartiers populaires, voit sa vitalité associative menacée. Les récentes fermetures d'associations majeures, comme Quartier Libre XI, APICED (Association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Egalité des Droits) et Ombre en Lumière, dans notre quartier Fontaine au Roi témoignent d'une situation plutôt préoccupante. Plusieurs facteurs expliquent cette dégradation :

- La diminution des financements publics et les coupes budgétaires de l'Etat,
- Les incertitudes liées à la réforme de la cartographie des quartiers prioritaires qui mettent en péril les actions menées sur le terrain,
- La suppression des postes aidés dits « adultes-relais » car la décision de ne pas renouveler ces contrats (un poste à la Régie de quartier et deux postes du Picoulet) prive le quartier d'un outil essentiel pour coordonner les actions associatives et l'accompagnement des habitants. Derrière les dispositifs, il y a des personnes qui travaillent donc cette suppression de poste les impacte directement. La perte de ces postes fragilise également les associations et met en péril des projets qui sont pourtant engagés, dès lors qu'il s'agit de petites structures qui n'ont pas ou peu de trésorerie, sans cette aide, pour reprendre la personne ou pour embaucher. Pour information, l'aide pour financer un poste d'adulte-relais est de 27.000 euros par an, une somme conséquente. Le calendrier d'annonce de ces non-renouvellements ont mis les structures dans une situation très inconfortable puisque les annonces ont été faites cet été pour des renouvellements qui avaient lieu au 1^{er} septembre. On a dû annoncer aux personnes le 31 juillet qu'elles n'allaient pas poursuivre leur contrat en septembre, avec seulement un mois de délai donc.
- Le manque d'ambition de l'Etat pour la politique de la ville ces dernières années. Nous avons perdu de la cohérence et de l'efficacité, l'Etat n'est plus vraiment au rendez-vous.

Face à ce constat, le groupe Paris en Commun émet le vœu suivant pour renforcer le soutien aux associations :

- Il est urgent que la Préfecture de Paris renouvelle les conventions d'Adulte-Relais pour ces deux associations,
- que l'Etat augmente les crédits dédiés à la vie associative et à la politique de la ville, pour être en cohérence avec le nouveau Contrat de Ville que nous venons de signer en début d'année avec l'Etat,
- qu'il mobilise l'ensemble des institutions sous sa tutelle afin qu'elles s'engagent dans la mise en œuvre du Contrat de Ville,
- et qu'il facilite la création d'emplois associatifs. Il est essentiel de soutenir le développement de l'emploi dans les petites associations qui jouent un rôle crucial sur le terrain.

En agissant ainsi, nous pourrions préserver et renforcer le tissu associatif de notre quartier prioritaire, et offrir à tous les habitants et habitantes les mêmes réussites. Je vous invite donc à voter ce vœu à l'unanimité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je crois que tous les groupes de la majorité ont souhaité s'associer à ce vœu. Qui veut prendre la parole ? Je crois que tout a été dit clairement. Quand on voit la disparition de plusieurs associations dans notre quartier Politique de la Ville, à Belleville, suite à ces retraits, on ne peut que s'inquiéter. Je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le rôle essentiel des associations loi de 1901 pour la vitalité démocratique de notre pays ;

Considérant le climat politique actuel qui devrait conduire tout républicain à soutenir des politiques publiques visant à favoriser la concorde et la cohésion sociale ;

Considérant le rapport du CESE adopté à l'unanimité lors de la séance du 24 mai dernier qui préconise une augmentation des budgets dédiés à la vie associative à hauteur de 2,5% du PIB ;

Considérant le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 qui fixe la géographie des quartiers prioritaires ;

Considérant que ces quartiers sont ceux qui ont le plus de besoins sociaux et de politiques publiques ;

Considérant que la politique de la ville est une politique qui vise à coordonner l'action publique des différentes institutions afin d'assurer l'égalité territoriale entre citoyens et une sur-mobilisation au bénéfice des habitantes et habitants des quartiers les plus vulnérables ;

Considérant que ces dernières années la politique de la ville s'est dégradée du fait du retrait de l'État tant sur le plan budgétaire que sur l'ambition pour cette politique publique et le soutien aux associations ;

Considérant que cette dégradation a des conséquences très concrètes pour le tissu associatif du 11^e arrondissement ;

Considérant que trois associations structurantes du quartier ont cessé leurs activités ces dernières années après avoir subi un retrait des moyens alloués par l'État (Quartier Libre 11 (suppression d'un poste adulte relais), APICED, Ombre en Lumière) ;

Considérant la décision du Préfet d'Île-de-France de « geler » des postes Adulte-Relais, ce qui entraîne à la fois la non-reconduction des personnes occupant des postes Adulte-Relais mais aussi de nouvelles suppressions de postes pour le quartier Fontaine au Roi en cette rentrée ;

Considérant que les deux associations concernées cette rentrée, le centre social « Le Picoulet » et la Régie de quartier Fontaine au Roi, sont des acteurs structurants pour le quartier ;

Considérant que ces postes sont essentiels et permettaient d'aider l'ensemble du tissu associatif en coordonnant les actions d'accès aux droits, de parentalité, et de lien social ;

Considérant que les actions menées s'inscrivaient très précisément dans le cadre du Contrat de Ville et au bénéfice des habitants de ce quartier (point information vacances, réseau des familles monoparentales...);

Considérant que les associations n'ont pas les moyens de financer ces postes sans l'aide liée à la convention Adulte-Relais ;

Considérant la très forte utilité sociale de l'emploi associatif ;

Considérant que le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris, l'État et leurs partenaires fixe ces politiques comme prioritaires ;

Considérant la crainte de voir les crédits de l'État alloués au quartier Fontaine Au Roi diminuer suite à la révision de la géographie des quartiers prioritaires ;

Considérant le courrier adressé par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, au Préfet d'Île-de-France en date du 26 juillet 2024 afin de demander le renouvellement de ces postes, et la réponse du Préfet en date du 14 août 2024 ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU

que la Ville de Paris :

- Demande à la Préfecture d'Île-de-France le renouvellement des conventions Adulte-Relais pour ces deux associations ;
- Demande au gouvernement de réaffirmer une ambition pour les quartiers populaires en :
 - augmentant les crédits dédiés à la vie associative et à la politique de la ville,
 - mobilisant l'ensemble des institutions dépendant de sa tutelle afin qu'elles s'engagent dans le cadre fixé par le Contrat de Ville cosigné par l'État,
 - facilitant la création d'emplois dans les petites associations.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

V11202428 – Vœu relatif à l'affichage sauvage dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Le vœu est présenté par Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce vœu fait suite à une question orale qui avait déjà été posée en Conseil il y a à peu près un an. J'ai listé tous ceux qui, depuis le début de la mandature, se sont amusés à salir les rues de notre arrondissement. Je vous épargne la liste à la Prévert mais j'indique qu'il y avait quand même une dominante assez certaine puisque 90% des cas concernaient vos alliés de La France Insoumise.

L'affichage sauvage est non seulement dégoûtant mais aussi illégal. Je rappelle la communication de la Ville de Paris à ce sujet, par la bouche du Premier Adjoint d'alors qui était toujours partant pour un message choc dès lors que cela concernait le privé mais silencieux dès lors que cela

concernait les amis de la majorité municipale. Je ne ferai pas de procès d'intention au nouveau Premier Adjoint – que je félicite par la même occasion – puisqu'il n'a pas encore été placé devant cette situation.

Je rappelle également dans le vœu quelques leviers législatifs qui nous permettent d'agir. Je cite la ville de Toulouse qui fait de la refacturation systématique du nettoyage à hauteur de 37 euros par affiche, ce qui fonctionne plutôt bien car cela a fini par avoir un effet dissuasif.

En réponse à ma question orale de l'an dernier, vous aviez dit avoir entamé des discussions avec les différentes formations politiques qui font encore de l'affichage sauvage. Les dernières échéances électorales nous ont montré que malheureusement – ce n'est pas votre volonté que je remets en cause – les partis, notamment LFI, pour ne pas les citer, ont réitéré.

Donc ce vœu propose :

- Pour renforcer l'affichage libre (la question avait été soulevée en début de mandature par nos collègues Ecologistes et notamment Joëlle MOREL), d'installer des panneaux dans les rues dont la longueur excède 500 mètres. Je considère qu'au-delà de 500 mètres, on peut plus facilement trouver de la place pour installer un panneau d'affichage libre, ce qui incitera à ne plus coller des affiches sur les murs de particuliers et des bâtiments publics,
- que la Ville de Paris fasse de la refacturation systématique des opérations de nettoyage car, le nettoyage étant systématiquement effectué, cela lui rapporterait un peu plus pour son budget. Comme je le disais, c'est 37 euros par affiche à Toulouse et cela fonctionne plutôt bien.
- Que la Ville de Paris diffuse chaque année en open data les refacturations par parti politique pour que chacun assume ses responsabilités. Il y a autour de cette table des partis, dont le mien, qui ont abandonné cette pratique et c'est tant mieux. Le Parti Socialiste l'a également abandonné, c'est une décision responsable que nous partageons. »

M. le Maire : « Grégory MOREAU pour vous répondre. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. En effet, ce vœu du groupe Changer Paris est proche de la question orale posée par ce même groupe lors de notre Conseil d'arrondissement de novembre 2022. La question de l'affichage sauvage avait déjà fait l'objet de débats au sein de notre Conseil en novembre 2021.

Concernant l'affichage en période électorale, on peut rappeler brièvement le cadre réglementaire, que vous avez également rappelé dans votre vœu : conformément aux dispositions de ce cadre, la Ville met à disposition des candidats des emplacements réservés à leurs affiches pendant la campagne électorale officielle, et l'article L.51 du Code électoral dispose également que tout affichage est interdit en dehors des emplacements réservés aux candidats. Compte tenu de la temporalité resserrée d'une campagne électorale et d'un scrutin, et des délais précités, la Ville de Paris n'a pas déposé de plaintes pour l'affichage sauvage lors des dernières élections, d'où que proviennent lesdites affiches. La Ville n'a pas non plus facturé aux partis politiques pour ne pas être accusée d'instrumentaliser le débat politique.

En revanche, la Ville a bien procédé systématiquement aux constatations et nettoyage des affiches posées sur des espaces non destinés et à l'effacement des marques laissées sur l'espace public. Par exemple, de mai à juin 2022, la période qui couvrait essentiellement les élections législatives, environ 70 interventions ont été effectuées dans le 11^e arrondissement pour retirer des affiches de

campagne, sachant qu'il est complexe pour les services de dénombrer leurs interventions car le terme politique pour ces affiches n'est plus utilisé. Autre exemple : depuis mai 2024, sur une période qui a couvert les élections européennes et législatives, l'application Dans Ma Rue, très utilisée par nos services, nous permet de recenser exactement le signalement et traitement de 650 affiches de plus d'un mètre carré et de 190 affiches de moins d'un mètre carré.

Concernant la mise à disposition de l'affichage libre, nous dénonçons bien sûr les dégradations causées par l'affichage et le marquage sauvages des espaces publics, mais leur résolution doit passer – on se rejoint dessus – par l'objectif de mettre à disposition des espaces d'affichage libre, qui correspond d'ailleurs à la réglementation du Code de l'environnement. Or, Paris ne dispose pas d'espace réglementaire d'affichage libre. Ce n'est une surprise pour personne. Pour mémoire, le vœu que nous avons adopté à l'unanimité de ce Conseil en mai 2021 portait d'une part, sur le respect de la législation en matière d'affichage et d'autre part, sur le lancement d'une nouvelle campagne d'information à destination des structures associatives et des conseils de quartier. Les groupes Ecologiste et Paris en Commun avaient également fait voter des vœux au Conseil de Paris en 2021, qui visaient à recenser et à optimiser l'affichage public réglementé, et à se prononcer contre l'affichage politique illégal lors des échéances électorales. À la suite de ces vœux, et devant ce sujet récurrent sur le territoire parisien, la Ville avait lancé un recensement exhaustif des espaces d'affichage à disposition. D'après les chiffres du recensement effectué par les services à l'été 2022, le 11^e arrondissement possède 41 m² d'affichage libre et associatif, pour une obligation, plus élevée, de 85 m² si l'on rapporte l'obligation parisienne au poids de l'arrondissement. Cela signifie que 44 m² sont encore à trouver, soit l'équivalent de 22 panneaux de 2 m² chacun. La phase de recensement est maintenant terminée, celle-ci a fait l'objet d'une présentation à chaque mairie d'arrondissement au cours de l'année 2022 afin de lancer une longue prospection des sites qui pourront accueillir des futurs panneaux. Ce travail non trivial au vu des nombreuses contraintes de l'espace public, qui plus est dans notre arrondissement dense, suit son cours.

Pour conclure, je dirai que cet enjeu d'affichage libre public est aussi important pour la vie politique que pour la vitalité associative et le développement des structures de l'économie sociale et solidaire que connaît notre arrondissement. On pourrait encore mentionner le support que l'affichage public peut constituer au service de l'expression citoyenne et de l'ambition de la Ville en matière de démocratie participative. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Vous dites que vous n'engagez pas les amendes contre l'affichage sauvage car vous ne voudriez pas rentrer dans le jeu électoral, mais dans la mesure où les candidats LFI sont vos alliés dans le cadre de ces élections... Dans la 6^e circonscription, je ne crois pas qu'il y ait eu un candidat PS, il y a eu un candidat LFI parce que vous vous êtes désistés dans le cadre d'un accord pour laisser la place à LFI et faire élire des candidats LFI dans le 11^e arrondissement. Cela me pose un problème démocratique que vous les laissiez faire un affichage sauvage massif et que vous ne facturiez pas les amendes alors que d'autres acteurs qui feraient de l'affichage sauvage se feraient facturer des amendes. »

M. le Maire : « Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Je ne vais pas revenir sur les éléments transmis par mon collègue Grégory MOREAU dans le cadre de sa délégation, mais j'aimerais rappeler à nos collègues de l'opposition Les Républicains... »

Mme GARNIER : « On parle d'engager des amendes, pas d'autre chose. »

M. MEYER : « Depuis un moment, vous tentez de faire remarquer que La France Insoumise fait partie de la majorité municipale. À ma connaissance, La France Insoumise n'est pas présente au Conseil d'arrondissement et ne fait pas partie de la majorité municipale ni dans le 11^e arrondissement ni à Paris. Vous insistez lourdement sur l'idée que La France Insoumise et le Parti Socialiste seraient la même chose ou des alliés, en tant que représentant du Parti Socialiste du 11^e, je vous invite à revenir plus souvent dans le 11^e arrondissement et je vous rappelle que demain, lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre Les Républicains, Michel BARNIER, bénéficiera vraisemblablement d'un soutien, même s'il n'est pas explicite, du Rassemblement National au moment du vote de la motion de censure. »

Mme GARNIER : « Cela n'a aucun rapport. »

M. MEYER : « Donc j'apprécierai si l'on pouvait éviter certains propos, Mesdames et Messieurs les élus Les Républicains. Merci. »

Mme GARNIER : « Vous ne faites pas respecter la loi à des candidats LFI, cela pose un problème démocratique parce que c'est votre rôle au niveau municipal. Vous ne faites pas respecter la loi auprès de candidats qui sont en alliance avec vous sur d'autres élections. Je pense que n'importe quel Parisien comprend le problème démocratique. »

M. le Maire : « Je pense que vous n'avez pas bien écouté la réponse de Grégory MOREAU qui vous a indiqué qu'il y a une réglementation relative à l'affichage libre, avec des seuils prévus par la loi, qui s'applique au niveau parisien et non par arrondissement. Le chiffre qu'il a indiqué, pour faire une règle équitable, était ramené au niveau de l'arrondissement. Il correspond à la réglementation à partir de laquelle on peut mettre des amendes. Nous sommes en-dessous de ce seuil donc, réglementairement parlant, nous ne pouvons pas mettre des amendes, faute d'affichage libre suffisant. Il ne s'agit pas, par une manœuvre assez grossière, de nous faire passer pour le marchepied de M. MELENCHON, mais simplement d'une question de réglementation. Vous nous demandez de faire quelque chose qui, s'il y avait le moindre recours, serait gagné. Donc ce n'est pas possible de faire ce que vous nous demandez.

Avec Grégory MOREAU, Christophe HARNOIS et Jean-Pierre CORSIA, nous cherchons activement des endroits où mettre des panneaux. Nous avons besoin de 22 panneaux dans le 11^e arrondissement. Plutôt que nous dire d'en mettre dans les rues de plus de 500 mètres, engagez-vous sur des adresses. On étudiera toutes les adresses et si c'est possible, je peux vous garantir qu'on y ajoutera des panneaux parce que c'est notre volonté. Nous sommes en responsabilité, nous appliquons la réglementation, donc arrêtez de tout transformer en petite guéguerre politicienne. Je peux vous assurer que le jour où l'on aura le nombre suffisant de panneaux, je demanderai personnellement qu'on applique cette réglementation qui permet d'envoyer les amendes. C'est la raison pour laquelle votre vœu n'est pas recevable et que je vous invite à le retirer. Sinon nous serons obligés de voter contre car nous appliquons la réglementation. Maintenez-vous le vœu, M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « Je remercie M. Grégory MOREAU pour ses éclaircissements sur l'affichage libre. Nous sommes tout à fait prêts à enlever cette partie, nous n'étions pas au courant des démarches qui avaient déjà été entreprises.

Sur le reste, il ne s'agit pas d'amende mais de refacturation administrative, qui dans ce cas est totalement possible. Donc nous maintenons le vœu. »

M. le Maire : « J'ai l'impression que vous faites preuve d'innovation juridique mais on va étudier cette piste en détail. Sofiane KADDOUR-BEY souhaite intervenir. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. J'ai une remarque à formuler auprès de nos collègues de l'opposition. On a une liste à la Prévert dans votre vœu qui remonte à 2021 et j'ai le souvenir qu'en 2020, pendant la campagne des municipales, le quartier Popincourt/Sedaine a été bombardé d'affiches de M. Jacques LEFORT, qui ne faisait pas partie de la majorité municipale et était issu de vos rangs. Donc faire une liste et omettre ce détail assez important dans le quartier où j'habitais est un peu malhonnête. »

Mme GARNIER : « Je vous encourage à facturer Jacques LEFORT, cela ne me pose pas de problème. »

M. MARTIN : « Le vœu indique « *depuis le début de la mandature* » et la mandature a commencé après le deuxième tour. Nous n'étions pas en responsabilité avant cela. En revanche, je tiens à votre disposition le courrier d'exclusion de Jacques LEFORT du parti, antérieur à ses affichages. »

M. KADDOUR-BEY : « Mais je trouve que c'est bien d'en parler. »

M. le Maire : « Je pense réellement que l'affichage sauvage est devenu aujourd'hui contre-productif politiquement car il agace les gens davantage qu'il ne convainc de changer de vote. Au contraire, beaucoup vont s'abstenir parce qu'ils en ont assez de voir les murs couverts d'affiches. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que notre arrondissement est encore fréquemment victime de l'affichage sauvage. Citons ainsi, depuis le début de la mandature, les affichages sauvages massifs réalisés par les équipes :

- De Clémentine AUTAIN, candidate France Insoumise aux régionales de 2021,
- De Julien BAYOU, candidat Europe Ecologie Les Verts aux régionales de 2021,
- De Jean-Luc MELENCHON, candidat France Insoumise à la présidentielle de 2022
- De Yannick JADOT, candidat Europe Ecologie Les Verts à la présidentielle de 2022, marquage horizontal sur les trottoirs ayant fait l'objet d'une question orale lors d'un précédent conseil d'arrondissement,
- De Fabien ROUSSEL, candidat communiste à la présidentielle de 2022, il est vrai dans une moindre mesure que les deux précédents,
- De Sophia CHIKIROU, candidate NUPES aux législatives de 2022,
- De Caroline MECARY, candidate NUPES aux législatives de 2022,
- De Sophia CHIKIROU, députée NUPES-LFI de Paris pour son appel à la marche du 16 octobre 2022,
- De Manon AUBRY, candidate LFI aux élections européennes de 2024,
- De Sophia CHIKIROU, candidate Nouveau Front Populaire aux législatives de 2024.

Considérant que l'affichage sauvage est illégal au titre du Code de l'environnement, du Code pénal et du Règlement de la publicité et des enseignes de la Ville de Paris et qu'il enlaidit nos rues au même titre que les tags,

Considérant les messages chocs sur les réseaux sociaux quant à des condamnations fermes, des plaintes déposées et des amendes prononcées diffusées par la Ville – Emmanuel GREGOIRE, à l'époque premier adjoint au maire de Paris, en tête – dès lors qu'il s'agit d'affichage sauvage

publicitaire. Mais que son silence devient assourdissant dès lors que l'affichage sauvage émanant de partis politiques membres de la majorité municipale, ou amis de cette même majorité municipale,

Considérant les outils juridiques à la disposition de l'autorité municipale afin de lutter contre l'affichage sauvage. Citons ainsi :

- L'Article L581-35 du Code de l'environnement qui permet à l'autorité administrative de mettre en demeure le candidat de supprimer l'affichage et de procéder à la remise en état des lieux dans un délai de deux jours francs,
- L'Article 322-1 du Code pénal sur la dégradation de biens appartenant à autrui. La qualification de dommage léger ou non relevant de l'appréciation du juge,
- Lors des campagnes électorales, l'Article L51 du Code électoral qui donne au maire le pouvoir de mettre en demeure la candidate puis de déposer les affiches. En outre, les articles L90 et L113-1 prévoient respectivement une amende de 9 000 euros, ainsi qu'une peine d'un an de prison et une amende de 15 000 euros pour les candidats ayant bénéficié d'affichages contrevenant à l'Article L51.

Considérant que des Villes françaises ont – elles – mis en œuvre des politiques volontaristes et actives pour lutter efficacement contre l'affichage sauvage. Citons ainsi la mairie de Toulouse qui procède à la refacturation administrative systématique des aux partis politiques des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 euros par affiche.

Considérant enfin le déficit du 11^e arrondissement en matière d'emplacements d'affichage libre, en-deçà de la réglementation.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU

- Que la Ville de Paris procède à l'installation d'au moins un panneau – non-vitré – d'affichage libre dans chaque rue du 11^e arrondissement dont la longueur excède 500 mètres,
- Que la Ville de Paris procède à la refacturation administrative systématique des aux partis politiques des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 euros par affiche,
- Que la Ville de Paris diffuse chaque année en open data le total des refacturations par parti politique.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Le groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	2	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202429 – Vœu relatif à l'espace d'escalade place Jean Ferrat

M. le Maire : « Nelly GARNIER va présenter le dernier vœu. »

Mme GARNIER : « L'espace d'escalade a été installé aux abords du métro Ménilmontant lors de la précédente mandature. Nous avons constaté depuis un moment que cet espace est dans un état de décrépitude, il est sale, terne, couvert de tags. Par ailleurs, lorsqu'on s'y promène, on n'y voit pas de public sportif ou d'enfants mais des gens qui l'utilisent pour s'asseoir et discuter. Son usage n'a pas l'air d'avoir convaincu.

Nous proposons donc qu'un travail puisse être mené pour repenser cet espace et peut-être l'orienter vers un autre usage et le végétaliser dans la mesure du possible, car le résultat n'est pas concluant. »

M. le Maire : « Merci pour votre vœu qui nous donne l'occasion de faire le point sur cette place. Je réponds à la place de Luc LEBON qui n'est pas présent, sauf si Florent HUBERT souhaite répondre au titre des espaces verts.

Cette placette avait des jardinières qui posaient un certain nombre de difficultés. Elles avaient fait l'objet d'une lutte acharnée de la part de la RATP, qui faisait état de fuites récurrentes occasionnées par ces jardinières dans le tunnel du métro. L'arrosage des jardinières a ainsi été réduit, amenant les plantes à dépérir et à se détériorer. Elles ont laissé place à un nombre de surmulots que je ne pouvais imaginer dans de si petites jardinières. Malgré une action vigoureuse des services pour lutter contre cette prolifération, cette dernière n'a jamais pu être enrayerée.

Lorsque le projet de création de la promenade végétale et sportive reliant la place de la Nation à la place du Colonel Fabien, projet proposé et voté par les habitants dans le cadre du Budget Participatif 2015, a émergé au début de la dernière mandature, tout le monde a demandé la suppression de ces jardinières étant donné les mésusages. Après la concertation, elles ont donc été remplacées, dans la logique du parcours sportif, par un espace d'escalade.

Le réaménagement de la place Jean Ferrat a permis d'augmenter les espaces piétons et d'installer quelques tables et chaises pour permettre les échanges. Je vois beaucoup de monde qui s'arrête et reste pour discuter sur cette place. Ces fameux murs d'escalade, dont la couleur gris anthracite n'est pas très heureuse – je vous le concède – et donne l'impression que les murs sont sales alors que c'est leur couleur d'origine, ont été conçus pour être adaptés à la pratique des enfants. Et j'ai déjà pu observer que des enfants y jouent régulièrement, je ne vois pas l'état de délaissement que vous traduisez dans votre vœu. Je dois avoir de la chance, cela ne correspond pas du tout à l'impression que me donne cette place où je passe assez fréquemment. Je ne vous dirais pas la même chose de tous les espaces mais celui-là a trouvé son public et est devenu un lieu de vie. Pour tenir compte de votre vœu, nous avons demandé à la Direction de la Jeunesse et des Sports d'accentuer son effort d'entretien de ces blocs. Je ne sais pas si l'on arrivera à changer leur couleur, mais en tout cas elle n'empêche pas les enfants de jouer dessus.

Votre vœu évoquait, avec prudence, de transformer ce lieu en espace végétalisé dans la mesure du possible compte tenu des contraintes techniques. Ces contraintes étant liées à la RATP, comme je l'évoquais tout à l'heure, je vous invite à retirer votre vœu. »

M. MARTIN : « Je dois avoir de la malchance alors puisque lorsque j'y passe tous les dimanches, je n'y vois jamais d'enfants. Il faut savoir qu'il manque une prise sur deux sur cet espace d'escalade donc ma propre fille n'est pas capable d'y grimper, et moi non plus d'ailleurs, même si je ne suis pas vraiment un point de repère car je ne suis pas un grand sportif. Mais cela devient dangereux pour les jeunes enfants.

J'entends que c'est compliqué sur le plan de la végétation. C'est tout à fait acceptable et c'est pourquoi nous avons été très prudents. Cependant, dans toute pratique sportive il y a des temps de repos pour s'asseoir. Nous l'avons tous les deux constaté, c'est devenu une place du village où il n'y a pas assez de places pour s'asseoir. Je n'ai jamais vu cet espace occupé, je n'ai peut-être pas de chance. Au lieu d'un espace d'escalade où il manque une prise sur deux, on aurait aimé développer un espace de respiration, de flâneries, de causeries, d'échanges, comme c'est déjà le cas et qui gagnerait à être amplifié. »

M. le Maire : « Merci. Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Je voulais prendre la parole car je trouvais le timing étonnant. Après les Jeux Olympiques, on a vu le centre sportif du Bourget célébrer cette vraie réussite qui a été l'introduction de l'épreuve de l'escalade. Quand ces murs d'escalade ont été installés en 2019, on était à un million de licenciés de cette pratique en France. Aujourd'hui, il y en a trois millions. On connaît aujourd'hui un boom de l'escalade en tant que pratique sportive, notamment chez les jeunes, et la Ville de Paris en prend compte. Je vous invite à vous rendre dans les centres d'escalade à Paris, on constate que c'est un sport avec beaucoup plus de mixité que dans d'autres pratiques. Donc engageons-nous à effectuer les rénovations nécessaires et je vous invite à nous retrouver sur ce mur d'escalade. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. Vous indiquez que vous ne pouvez pas monter sur le mur, c'est normal, et rassurant, car ce n'est pas fait pour un adulte mais pour les enfants. Il manque peut-être quelques prises mais pas une sur deux. Je vous concède qu'il s'agit peut-être d'un problème de conception, mais il est normal que le haut de ces blocs n'ait pas de prises car ils sont faits pour des petits enfants et d'un point de vue réglementaire, il n'est pas autorisé de mettre des prises au-delà d'une certaine hauteur, fixée par les services et le bureau d'études qui a validé l'aménagement. Mais nous allons demander à la Direction de la Jeunesse et des Sports de renforcer son effort d'entretien sur cet équipement. Comme le vœu est maintenu, nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'installation par la Ville lors de la précédente mandature d'un espace d'escalade ouvert sur la place Jean Ferrat, aux abords immédiats du métro Ménilmontant,

Considérant que seulement quelques années après son installation, cet espace se trouve désormais dans un état de décrépitude. Ainsi, seulement la moitié des prises d'escalade sont encore en place à ce jour,

Considérant que cet espace est à ce jour sale, terne et couvert de tags,

Considérant que cet espace n'a jamais réellement trouvé son public « sportif », mais qu'il est fréquemment utilisé pour s'y assoir et y discuter.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU

Que la Mairie du 11^e arrondissement initie en lien avec la Mairie du 20^e arrondissement et les conseils de quartier impactés un appel à projets pour la transformation de cet espace vers un espace destiné à la flânerie et aux échanges, végétalisé dans la mesure du possible compte tenu des contraintes techniques.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	2	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Chers collègues, je vous remercie. Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. La prochaine séance aura lieu le mardi 12 novembre. D'ici là, je vous souhaite une bonne rentrée. Bonne soirée. »

À 21h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au Maire Secrétaire de séance